

REGLEMENT SPORTIF BOCCIA



Saison
2024-2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PREAMBULE	5
Section A CIRCUIT DE COMPÉTITION	7
<i>Titre I. Schéma du circuit de compétition</i>	<i>8</i>
<i>Titre II. Les calendriers</i>	<i>9</i>
Chapitre 1. Calendrier national	9
Chapitre 2. Calendrier international	9
<i>Titre III. Dispositions communes</i>	<i>10</i>
Chapitre 1. Règlementation sportive	10
Chapitre 2. Règles de participation des clubs	11
Art. a : Affiliation	11
Art. b : Participation à la vie de la commission	11
Art. c : Composition de l'encadrement et conditions de participation	11
Art. d : Niveau de formation de l'encadrement	12
Chapitre 3. Règles de participation des sportifs	12
Art. a : Licence	12
Art. b : Mutation	13
Art. c : Obligations médicales	13
Art. d : Catégorie d'âge et de genre	13
Art. e : Sportifs mineurs et responsabilité	13
Art. f : Classification	13
Art. g : Regroupement de catégorie	16
Art. h : Tenue sportive et équipement de protection	16
Art. i : Matériel sportif	16
Chapitre 4. Podiums, titres et récompenses	17
Art. a : Attribution des podiums et médailles	17
Art. b : Titres	17
Chapitre 5. Organigramme des responsables techniques des compétitions, JUGES et OFFICIELS	18
Chapitre 6. Engagement moral	19
Chapitre 7. Droit à l'image	19
Chapitre 8. Données nominatives	19
Chapitre 9. Procédures de protestation	20
Art. a : Faits de matchs	20
Art. b : Classification	20
Art. c : Qualification Régionale	20
<i>Titre IV. Dispositions particulières</i>	<i>21</i>
Chapitre 1. CHAMPIONNAT DE France et TROPHEE NATIONAL PRÉ-ÉLITE	21
Art. a : Description de l'épreuve	21
Art. b : Nationalité	23
Art. c : Catégorie d'âge et de genre	23
Art. d : Catégories ouvertes	23
Art. e : Procédures de qualification	23
Art. f : Organisateur	24
Art. g : Modalités d'inscription	25
Art. h : Forfait	26
Art. i : Accréditations et autres types d'identifications sportives	26
Art. j : Tirage au sort	26
Art. k : Têtes de série	26
Art. l : Organisation des séries/phases de poules	27
Art. m : Critères de classement des phases de poule	27
Art. n : Réunion technique	27

Art. o : PC Sport	27
Art. p : Organisation Jury / Officiels	28
Art. q : Chambre d'appel	28
Art. r : Enregistrement des athlètes et Vérification des équipements	29
Art. s : Tenue sportive	29
Art. t : Matériel sportif	29
Art. u : Titres et récompenses	30
Art. v : Publication du programme et des résultats	30
Chapitre 2. « open national boccia cnb »	31
Art. a : Description de l'épreuve	31
Art. b : Nationalité	31
Art. c : Critère d'âge et de genre	31
Art. d : Catégories ouvertes	31
Art. e : Procédures de qualification	32
Art. f : Organisateur	32
Art. g : Modalités d'inscription	32
Art. h : Forfait	33
Art. i : Accréditation et autres types d'identification sportive	33
Art. j : Tirage au sort	33
Art. k : Tête de série	33
Art. l : Organisation des séries/phases de poules	33
Art. m : Critères de classement des phases de poule	34
Art. n : Réunion technique	34
Art. o : PC Sport	34
Art. p : Organisation Jury / Officiels	34
Art. q : Chambre d'appel	34
Art. r : Enregistrement des athlètes et Vérification des équipements	35
Art. s : Tenue sportive	35
Art. t : Matériel sportif	35
Art. u : Titres et récompenses	35
Art. v : Publications du programme et des résultats	35
Chapitre 3. ChampionnatS regionaUX	36
Art. a : Description de l'épreuve	36
Art. b : Nationalité	36
Art. c : Critère d'âge et de genre	36
Art. d : Catégories ouvertes	36
Art. e : Procédures de qualification	37
Art. f : Organisateur	37
Art. g : Modalités d'inscription	38
Art. h : Forfait	38
Art. i : Accréditation et autres types d'identification sportive	38
Art. j : Tirage au sort	38
Art. k : Tête de série	39
Art. l : Organisation des séries/phases de poules	39
Art. m : Critères de classement des phases de poule	39
Art. n : Réunion technique	39
Art. o : PC Sport	39
Art. p : Organisation Jury / Officiels	40
Art. q : Chambre d'appel	40
Art. r : Enregistrement des athlètes et Vérification des équipements	40
Art. s : Tenue sportive	40
Art. t : Matériel sportif	40
Art. u : Titres et récompenses	40
Art. v : Publications du programme et des résultats	40
Chapitre 4. Circuit de qualification régional	41
Art. a : Description de l'épreuve	41
Art. b : Nationalité	41

Art. c : Critère d'âge et de genre	41
Art. d : Catégories ouvertes	41
Art. e : Procédures de qualification	42
Art. f : Organisateur	42
Art. g : Modalités d'inscription	42
Art. h : Forfait	43
Art. i : Accréditation et autres types d'identification sportive	43
Art. j : Tirage au sort	43
Art. k : Tête de série	43
Art. l : Organisation des séries/phases de poules	43
Art. m : Critères de classement des phases de poule	44
Art. n : Réunion technique	44
Art. o : PC Sport	44
Art. p : Organisation Jury / Officiels	44
Art. q : Chambre d'appel	44
Art. r : Enregistrement des athlètes et Vérification des équipements	45
Art. s : Tenue sportive	45
Art. t : Matériel sportif	45
Art. u : Titres et récompenses	45
Art. v : Publications du programme et des résultats	45
<i>Titre V. Classement National</i>	46
Chapitre 1. Fonctionnement	46
Art. a : Présentation	46
Art. b : Prérequis	46
Art. c : Compétitions éligibles	46
Art. d : Matches éligibles	46
Art. e : Classement national initial de février 2024	47
Art. f : Mises à jour du classement national	47
Chapitre 2. Barème	48
Section B DISPOSITIONS FINANCIÈRES	51
<i>Titre I. Droits d'engagements</i>	52
Chapitre 1. Droits d'engagement en compétition	52
Chapitre 2. Tarifs restauration	52
Chapitre 3. Tarifs hébergement	52
Chapitre 4. Tarifs Transport / navette organisateur	53
<i>Titre II. Pénalités financières</i>	54
Chapitre 1. Sportives	54
Chapitre 2. Administratives	54
<i>Titre III. Frais liés à l'arbitrage</i>	55
<i>Titre IV. Frais liés à la classification</i>	56
Section C CODE DE DÉONTOLOGIE	59
Section D ANTIDOPAGE	61
Section E CONTACTS	63

Règlement édité par la **FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT**

Mise à jour de 01/01/2025

Réalisation : DTN / Service Développement des Pratiques / Commission Sportive Boccia

Photos : FFH / G.Picout

Contact : boccia@handisport.org

A close-up, shallow depth-of-field photograph of a row of colorful balls on a wooden table. The balls are in various colors: red, white, and blue. The background is blurred, showing more balls and the wooden surface of the table. The lighting is warm and natural.

A

Préambule

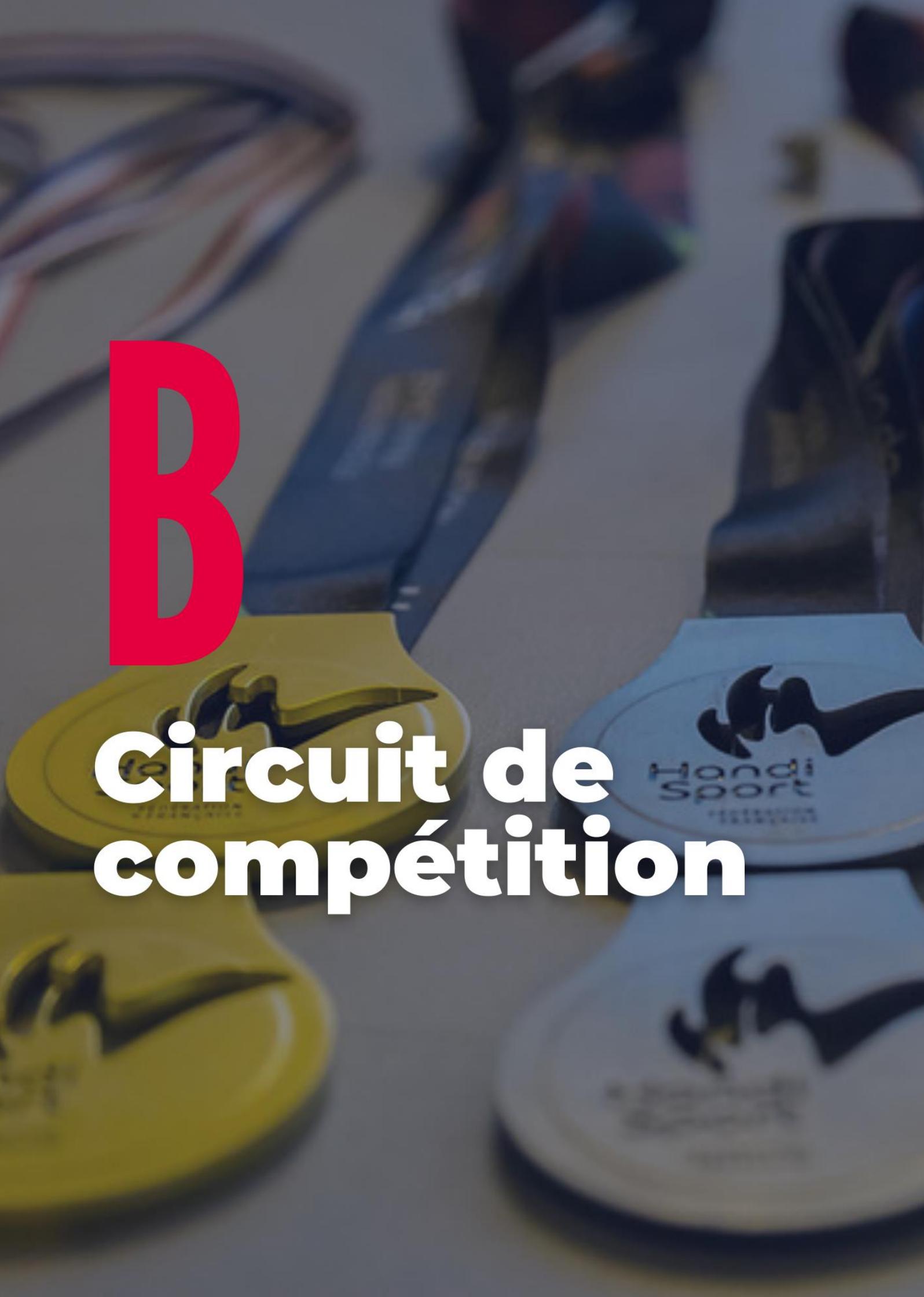
La discipline Boccia est organisée au niveau national par la Commission Sportive Boccia de la Fédération Française Handisport, qui œuvre sous l'autorité fonctionnelle du Directeur Technique National FFH, et, par délégation, des coordinateurs des différents services de la Direction Technique Nationale.

Ce règlement sportif est un document officiel contenant les règles et les prescriptions spécifiques régissant la conduite et le déroulement des manifestations sportives de Boccia.

Ce règlement fixe et définit les conditions de participation, les obligations des participants, les règles du jeu, les critères d'éligibilité, les procédures de qualification, les sanctions en cas de violation des règles, les catégories de handicap, les critères de classification des sportifs et d'autres aspects liés à l'organisation et à la gestion des événements sportifs.

Il vise à assurer l'équité, la sécurité et l'intégrité de la compétition et des pratiquants Handisport, ainsi que le respect des valeurs et des principes du sport. Il s'applique à tous les participants, y compris les sportifs, les entraîneurs, les officiels, les organisateurs et le public.

Il vise également à promouvoir l'inclusion et la diversité dans le sport, encourageant ainsi la participation des personnes en situation de handicap moteur et sensoriel à tous les niveaux de compétition.

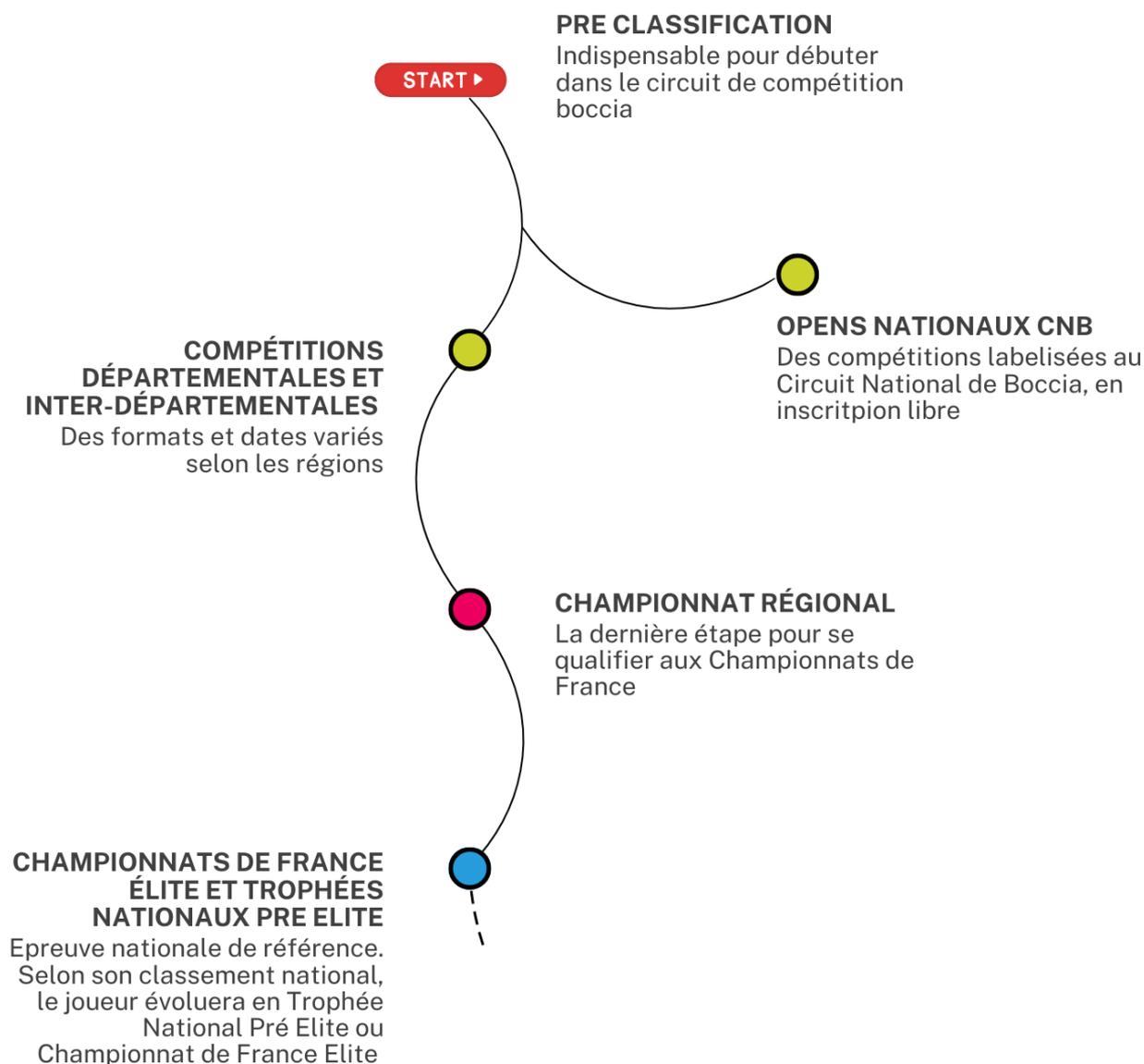


B

**Circuit de
compétition**

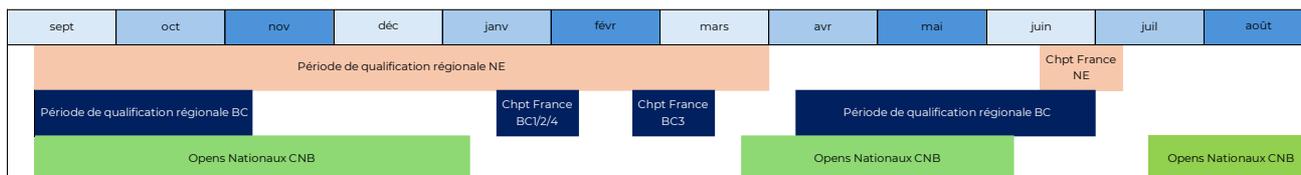
Titre I.

SCHEMA DU CIRCUIT DE COMPETITION



Titre II. LES CALENDRIERS

CHAPITRE 1. CALENDRIER NATIONAL



Retrouvez les dates des compétitions nationales sur :

[Les Dates des Championnats départementaux et régionaux – Commission fédérale de la Boccia \(handisport.org\)](https://handisport.org)

[Opens Nationaux CNB – Commission fédérale de la Boccia \(handisport.org\)](https://handisport.org)

NB/ La saison 2024-2025 est une année de transition et comportera 2 Championnats de France NE.

- Le Championnat de France NE 2024 organisé à Macon début décembre 2024. Sa période de qualification s'arrête fin septembre 2024.
- Le Championnat de France NE 2025, en fin de saison sportive. Sa période de qualification s'étendra de janvier à fin mars.

CHAPITRE 2. CALENDRIER INTERNATIONAL

Le Calendrier international est géré par la Fédération internationale. Il est disponible au lien suivant :

[COMPETITIONS INTERNATIONALES – World Boccia](https://www.worldboccia.com)

Retrouvez les rendez-vous internationaux de l'Equipe de France de Boccia sur :

[Collectif France et compétitions internationales – Commission fédérale de la Boccia \(handisport.org\)](https://handisport.org)

Titre III.

DISPOSITIONS COMMUNES

CHAPITRE 1. REGLEMENTATION SPORTIVE

Les compétitions de boccia organisées par ou sous l'égide de la Commission Sportive Boccia FFH, respectent les lois du jeu éditées par la Fédération Internationale de Boccia (Worldboccia) disponible sur :

[RÈGLEMENT SPORTIF – Commission fédérale de la Boccia \(handisport.org\)](http://handisport.org)

Les catégories « National Eligible » étant des catégories de création française, elles n'apparaissent pas dans le règlement international. Les règles appliquées lors des championnats de France pour ces classes sont les mêmes que pour les sportifs BC2.

Quelques adaptations nationales sont possibles et précisées dans les règlements spécifiques des compétitions concernées.

RAPPELS des temps de jeu en individuel (temps par joueur et par manche) :

BC1	BC2	BC3	BC4	NE1	NE2	NE3	NE4
4 min 30 sec	3 min 30 sec	6 min	3 min 30 sec	3 min 30 sec	3 min 30 sec	3 min	3 min

COMPÉTITIONS CONCERNÉES

Les compétitions suivantes sont régies par le présent document :

- Les Championnats de France
- Les Trophées Nationaux pré-élite
- Les Opens Nationaux du Circuit National de Boccia
- Les Championnats régionaux, interdépartementaux et départementaux, inscrits au circuit de qualification régional
- Les Opens départementaux et régionaux inscrits au circuit de qualification régional

Toute autre compétition, sans délivrance de titre, reste libre d'être organisée par le comité d'organisation local selon ses propres règlements.

Néanmoins, la commission sportive boccia invite l'organisateur à appliquer les règles du présent document pour entrer dans une démarche harmonisée au bénéfice des sportifs.

CHAPITRE 2. REGLES DE PARTICIPATION DES CLUBS

Art. a : Affiliation

Tout club désirant participer aux manifestations organisées par la Fédération Française Handisport doit être affilié à celle-ci sauf dispositions particulières (organisations communes, convention de partenariat, ...).

<https://www.handisport.org/>

Art. b : Participation à la vie de la commission

Les clubs engagés dans le circuit de compétition doivent être présent ou représenté, à la réunion annuelle que son/ses référents régionaux organise. C'est le moment formel de faire remonter les aspects positifs, et négatifs de manière constructive, afin d'y remédier pour organiser la saison prochaine.

Art. c : Composition de l'encadrement et conditions de participation

L'encadrement d'un club participant à une compétition de boccia du circuit de compétition officiel est composé d'entraîneurs et d'assistants de vie/sportif.

Pour chaque sportif qualifié, quelle que soit la classification, le club pourra engager 2 encadrants maximum, dans le respect des règles concernant les licences (ci-après) :

- Un entraîneur
- Un assistant sportif et/ou de vie

Toute personne supplémentaire sera considérée comme spectateur, sans obligation de licences (ou autres titres de participation).

Les entraîneurs, assistants sportifs, autres cadres sportif, participants aux compétitions de boccia et voulant un accès aux zones sportives (séance de classification ; vérification matérielle ; réunion technique, terrain d'échauffement, terrains de compétition, chambre appel) devront être titulaires d'une licence FFH dans les conditions suivantes :

Compétitions	Assistant BC1 et BC4 au pieds	Assistant BC3	Entraîneur, autre encadrant sportif
Championnats de France et Trophées Nationaux Pré-Elite	Licence Cadre Boccia	Licence Compétition Boccia	Licence Cadre Boccia
Opens Nationaux CNB			
Championnats régionaux, inter-départementaux et départementaux inscrits au circuit de qualification régional			
Autres challenges et tournois sans délivrance de titre	Tous types de licences et Autres Titres de Participation		

Art. d : Niveau de formation de l'encadrement

A ce jour, le circuit de compétition fédéral n'impose aucun niveau de formation à l'encadrement des sportifs présents sur les compétitions.

Néanmoins, la formation d'Animateur Fédéral est fortement préconisée pour :

- Encadrant entraînant des joueurs en pré-élite ou d'un niveau régional
- Encadrant des créneaux loisirs ; multisport ; école de Sport

Et la formation Moniteur Fédéral est fortement préconisée pour :

- Encadrant entraîneur du collectif France
- Encadrant de joueurs identifiés en collectif France et Espoir
- Encadrant entraînant des joueurs en Elite du championnat de France

CHAPITRE 3. REGLES DE PARTICIPATION DES SPORTIFS

Art. a : Licence

Tout joueur (et assistant BC3) engagé en compétition doit obligatoirement être titulaire d'une licence handisport de la saison sportive en cours selon les règles consultables dans le tableau suivant :

Compétitions	Licence Loisir	Licence compétition Boccia	ATP - Autres Titres de Participation (2 jours ou 10 mois)
Championnats de France et Trophées Nationaux Pré-Elite	X	✓	X
Opens Nationaux CNB	X	✓	X
Championnats régionaux, inter-départementaux et départementaux inscrits au circuit de qualification régional	X	✓	X
Autres challenges et tournois sans délivrance de titre	✓	✓	✓

Note complémentaire :

Se référer à [l'article A.III.2.c.](#) pour connaître les conditions de licences de l'encadrement et des assistants BC1/BC4

Modalités d'application :

- Le sportif doit être licencié au moment de son inscription à la compétition.
- Un contrôle de la licence et d'une pièce d'identité peut être effectué par l'organisateur ou la commission sportive à n'importe quel moment pendant la compétition

Art. b : Mutation

Les conditions et procédures de mutations sont fixées au Règlement Licences et Affiliation de la FF Handisport.

La période normale de mutation libre s'étant du 1^e juin au 15 octobre.

Art. c : Obligations médicales

Les obligations médicales sont fixées au Règlement Licences et Affiliation de la FF Handisport (certificat médical, questionnaire de santé, etc).

Art. d : Catégorie d'âge et de genre

Le circuit de compétition boccia est mixte de genre et ouvert aux sportifs à partir de 12 ans révolus.

Des exceptions jusqu'à 10 ans peuvent être accordées par le Délégué Technique de la compétition sur appréciation de la maturité émotionnelle et de la fatigabilité du jeune.

Art. e : Sportifs mineurs et responsabilité

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du responsable de la compétition et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Art. f : Classification

[CLASSIFICATION – Commission fédérale de la Boccia \(handisport.org\)](https://handisport.org)

Le circuit de compétition Boccia FFH est accessible aux sportifs appartenant aux classifications internationales paralympiques BC1, BC2, BC3 et BC4, ainsi qu'aux classifications nationales (non paralympiques) NE1, NE2, NE3 et NE4.

Pré-classification

Tout joueur souhaitant intégrer le circuit de compétition doit obligatoirement passer par une procédure de pré-classification. Cette démarche se réalise en collaboration avec le référent régional, par l'envoi de supports vidéo aux classificateurs via les adresses suivantes :

boccia@handisport.org et dsaboccialaurencelefranc@gmail.com

Les joueurs évalués en pré-classification sont répertoriés dans un registre de pré-classification disponible sur le site de la commission Boccia (rubrique : classification).

Conditions de participation aux compétitions officielles

Un joueur engagé dans une compétition officielle sans être inscrit au registre de pré-classification ou de classification nationale peut se voir refuser l'accès aux phases finales dans les cas suivants :

- Sa classification est jugée incorrecte par le référent régional.
- Une réclamation justifiée est déposée par une autre partie.

Tout litige sera remonté à la Commission Sportive Boccia.

Classification Nationale

Les séances de classification nationale concernent :

1. Les nouveaux joueurs participant pour la première fois au Championnat de France Élite ou au Trophée National Pré-Élite, qui ne figurent pas dans la base nationale et ne possèdent pas de fiche de classification officielle.
2. Les joueurs déjà classés :
 - En cas d'évolution de leur pathologie.
 - Si leur fiche de classification porte la mention « à revoir ».
 - Si leur dernière classification remonte à plus de cinq ans (sur convocation des classificateurs).

Accompagnement des joueurs

Chaque joueur peut être accompagné par un maximum de 2 personnes, qui doivent obligatoirement être licenciées en tant que cadres. Les accompagnateurs peuvent inclure un encadrant du club/comité, un parent, un assistant sportif ou un assistant de vie.

Le choix des accompagnateurs est laissé à la discrétion du club.

Validation des équipements

Tout dispositif supplémentaire ajouté au fauteuil de jeu (barre, poignée, sangle, etc.) doit être validé par les classificateurs. Cette règle s'applique :

- Aux nouveaux joueurs,
- Aux joueurs déjà classifiés qui modifient leur installation après une classification officielle.

Statut des joueurs

Les fiches de classification et le registre indiquent l'un des deux statuts suivants :

- Confirmé
- À revoir

Organisation des séances de classification nationale

Les joueurs convoqués pour une séance de classification nationale doivent impérativement arriver au plus tard à 11h le jour de la réunion technique. Une arrivée la veille est fortement recommandée.

Documents à fournir

Les joueurs doivent transmettre à l'équipe de classification :

- Le formulaire de consentement.

- Le certificat de diagnostic rempli par un médecin (consultable uniquement par un classificateur soumis au secret médical).

Ces documents sont disponibles en téléchargement sur la page « Classification » du site web de la commission.

Planification

L'horaire de la séance de classification sera communiqué aux joueurs par la guide de compétition au plus tard 10 jours avant la compétition.

Conséquences en cas d'absence

Si un joueur ne se présente pas à sa séance de classification, ou arrive après l'heure de convocation, alors :

- Il restera dans la catégorie d'inscription pour le tirage au sort.
- Il disputera les matchs de poules mais sera déclaré forfait pour chacun d'entre eux.
- Il ne pourra pas se qualifier pour les phases finales, même si sa classification est correcte.

Cependant, l'équipe de classification pourra :

- Observer le joueur lors des matchs de poules.
- Le convoquer pour une séance de classification ultérieure afin de lui délivrer une fiche officielle.

Cas de la classification nationale des athlètes NE4

Les séances de classification nationale prévues avant la compétition ne concernent pas les athlètes inscrits en NE4, sauf en cas de demande spécifique de l'athlète lors de son inscription, justifiée par un doute entre les classes NE3 et NE4.

Cependant, ces athlètes feront l'objet d'une observation pendant la compétition, recevront une fiche de classification officielle et seront intégrés au registre national. Si des doutes persistent par suite de l'observation, certains d'entre eux pourront être convoqués pour une séance de classification au cours de la compétition.

Important : Les documents de classification restent obligatoires pour tous ces athlètes et devront impérativement être transmis à l'équipe de classification avant la compétition.

Composition de l'équipe de classification

- Membres : techniciens du sport et professionnels paramédicaux.
- Présence lors des compétitions :
 - Championnats de France NE : minimum 1 classificateur et 1 responsable de la commission.
 - Championnats de France BC : minimum 2 classificateurs.

Art. g : Regroupement de catégorie

Compétitions	Nombre minimum de sportifs dans la classification pour ouvrir le tournoi dans la compétition	Regroupement de classification possible si l'effectif ne permet pas d'ouvrir le tournoi
Championnats de France et Trophées Nationaux Pré-Elite	Toutes classes : 2 sportifs	Aucun regroupement
Opens Nationaux CNB	BC3 : 4 sportifs Autres classes (avec regroupement) : 4 sportifs	Regroupement(s) possible(s) sauf BC3
Championnats régionaux, inter-départementaux et départementaux inscrits au circuit de qualification régional	BC3 : 2 sportifs Autres classes (avec regroupement) : 3 sportifs.	Si 1 ou 2 sportifs inscrits seulement dans une classe, le/les regrouper obligatoirement dans une autre classe
Autres challenges et tournois sans délivrance de titre	Libre	Libre

Priorités de regroupement de classification :

Priorité de regroupement	Classes en sous-effectif						
	BC1	BC2	BC4	NE1	NE2	NE3	NE4
1	BC2	NE1	NE2	NE2	NE1	NE4	NE3
2	NE1	BC1	NE1	BC2	BC4		
3	NE2	NE2	BC2	BC1	BC2		
4	BC4	BC4	BC1	BC4	BC1		

Art. h : Tenue sportive et équipement de protection

Les joueurs, assistants sportifs et coaches doivent se présenter à leurs matchs en tenue sportive (aux couleurs de leur club tant que possible). L'accès aux terrains peut être refusé en cas de non-respect de cette règle. Tant que possible, il est demandé aux assistants sportifs et coaches de porter une tenue similaire à celle du sportif.

Aucune orthèse ou autre accessoire (gant, attelle...) au niveau des membres supérieurs n'est autorisée pour faciliter le geste technique, sauf cas exceptionnel justifié par la pathologie et après accord préalable du classificateur.

Art. i : Matériel sportif

Les joueurs doivent avoir leur propre matériel sportif, répondant aux critères du règlement World Boccia. Celui-ci est vérifié obligatoirement en championnat de France et Trophée National Pré-élite. Si possible, dès les qualifications régionales, en lien avec le référent régional.

Seule exception aux critères, l'homologation BISFED des balles n'est pas obligatoire sur le circuit de compétition national, mais seulement au niveau international.

CHAPITRE 4. PODIUMS, TITRES ET RECOMPENSES

Art. a : Attribution des podiums et médailles

L'attribution des médailles en fonction du nombre de sportifs participants se fera dans le respect de la règle du Minus One, comme suit :

- Pas de titre ni médaille, si un seul sportif
- Une médaille d'or, si deux sportifs
- Une médaille d'or et une médaille d'argent si 3 sportifs
- Un podium complet à partir de 4 sportifs

NB : Le podium sera réorganisé pour refléter tout regroupement de catégories.

Exemple : Si NE1 et NE2 sont regroupés, un seul podium sera mis en place avec les résultats du tableau unique de compétition fusionné.

Art. b : Titres

Championnat de France	Trophée National Pré-2lite	Championnat régional et départemental	Autres compétitions (dont Opens Nationaux CNB)
Champion de France de boccia catégorie XX	Vainqueur du Trophée National Pré-Élite de boccia catégorie XX	Champion régional/départemental de boccia catégorie XX	Vainqueur de [Nom de la compétition] Catégorie XX

CHAPITRE 5. ORGANIGRAMME DES RESPONSABLES TECHNIQUES DES COMPETITIONS, JUGES ET OFFICIELS

Poste	Abreviation	Son rôle	Championnat de France et Trophée National Pré Elite	Championnat régional	Compétition départementale ou inter-départementale qualificative pour le championnat régional	Open National inscrit au Circuit National de Boccia	Autres compétitions, hors parcours de qualification au Championnat de France et sans délivrance de titre
Délégué technique	DT	Il joue un rôle central dans la réussite d'une compétition de boccia, en garantissant le respect des règles, la sécurité des participants et la bonne organisation de l'événement, notamment : - Planification et préparation (coordination pré-compétition et inspection des lieux) - Gestion de la compétition (supervision des compétitions, de l'arbitrage et des officiels, résolution de conflits)	1	1	1	1	1
Délégué technique assistant	DTa	Il assiste le DT dans sa mission	1				
Chef classificateur	CC	Il est chargé de garantir l'équité et l'intégrité de la compétition en veillant à ce que chaque athlète soit correctement classé et qu'il concoure dans des conditions adaptées à ses capacités physiques : - Evaluation des athlètes - Supervision des classificateurs - Mise à jour des classifications - Résolution des litiges	1				
Classificateur	CLA	Sous l'autorité du Chef Classificateur, il détermine la classification sportive de l'athlète pour garantir l'équité dans la pratique. Il est tenu d'agir sans parti pris.	2				
Arbitre Référent	AR	Il joue un rôle de leader et de garant du respect des règles, tout en assurant le bon déroulement de la compétition et en maintenant un environnement de jeu équitable et sûr pour tous les participants : - Supervision des arbitres et de leur planning - Vérification des équipements - Application des règles - Gestion de conflit - Support aux arbitres	1	1	1	1	1
Arbitre Référent assistant	ARa	Il assiste le HR dans sa mission	1				
Arbitre	Arb	Sous l'autorité de l'arbitre en chef, il est responsable de l'arbitrage du match de manière équitable et conformément aux règles de compétition. Ses fonctions commencent au contrôle de l'équipement avant la compétition et se terminent sur le terrain en veillant à ce que les joueurs respectent les règles et à ce que les scores finaux soient rapportés avec précision. Les arbitres sont assistés par des chronométreurs et des juges de ligne et supervisés par des arbitres en chef.	2 / terrain	1,5 / terrain	1,5 / terrain	1,5 / terrain	1,5 / terrain
Juge de ligne / Chrono	JL	Il assiste l'arbitre dans sa mission, notamment par l'observation des joueurs, en interpellant l'arbitre en cas d'infraction, par la bonne gestion des temps de jeu et de pause, et la tenue de la feuille de match.	2 / terrain	1,5 / terrain	1,5 / terrain	1,5 / terrain	1,5 / terrain
Responsable de chambre d'appel	RCA	Il doit être familiarisé avec la boccia et les procédures de la chambre d'appel et doit être suffisamment informé et confiant pour gérer les problèmes qui peuvent survenir de temps à autre.	1	1	1	1	1
Manager de compétition	MC	Il doit s'assurer du bon déroulement de l'événement, notamment sur les aspects logistiques et être disponible en tout temps pour appuyer les officiels techniques pendant toute la durée de la compétition. Il s'entourera de collaborateurs en charge des différents aspects de l'organisation : transport, hébergement, restauration, communication etc.	1	1	1	1	1

CHAPITRE 6. ENGAGEMENT MORAL

Par sa participation à une manifestation sportive organisée sous l'égide de la Commission sportive boccia de la FFH, tout participant (club, sportif, entraîneur, encadrant, accompagnateur, assistant sportif et/ou de vie, officiel, bénévole) s'engage à respecter les règles qui sont énoncées dans le présent document, ainsi que les autres documents de références qui s'y rattachent, reconnaît l'importance de ces engagements et s'engage à les intégrer dans sa conduite personnelle et professionnelle.

Tout manquement à cet engagement pourra entraîner un processus disciplinaire, selon le règlement en vigueur.

CHAPITRE 7. DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à une manifestation sportive organisée sous l'égide de la Commission sportive boccia de la FFH, tout participant (club, sportif, entraîneur, encadrant, accompagnateur, assistant sportif et/ou de vie, officiel, bénévole) autorise expressément la FFH (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour. Cette utilisation pourra être réalisée à titre commercial ou afin d'assurer la promotion de l'évènement.

La FFH s'engage à ne pas utiliser l'image des participants à ces manifestations d'une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée de ces derniers.

Si un participant quel qu'il soit s'y oppose, il devra expressément le signaler à la commission sportive au plus tard à l'accueil de la manifestation à laquelle il participe.

CHAPITRE 8. DONNEES NOMINATIVES

Par sa participation à une manifestation sportive organisée sous l'égide de la Commission sportive boccia de la FFH, tout participant (club, sportif, entraîneur, encadrant, accompagnateur, assistant sportif et/ou de vie, officiel, bénévole) autorise expressément la FFH (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser son nom, son sexe, son âge, sa catégorie sportive, ses résultats sportifs, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

La FFH s'engage à ne pas utiliser les données des participants à ces manifestations d'une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée de ces derniers.

Si un participant quel qu'il soit s'y oppose, il devra expressément le signaler à la commission sportive au plus tard à l'accueil de la manifestation à laquelle il participe. Dans le cas de l'utilisation des données personnelles ayant pour objectif d'afficher publiquement les performances sportives, la FFH pourra remplacer le nom du sportif par un nom factice de substitution, permettant d'afficher la performance sans afficher de données personnelles.

CHAPITRE 9. PROCEDURES DE PROTESTATION

Art. a : Faits de matchs

Les règlements internationaux prévoient que tout désaccord ou contestation concernant un fait de match se traite en direct sur le terrain au moment du fait, les joueurs pouvant faire appel à l'Arbitre Référent de la compétition.

Document de référence :

[Règlements – Mondial de boccia \(worldboccia.com\)](http://worldboccia.com)

Art. b : Classification

Le formulaire de consentement, doit être lu et signé obligatoirement en amont de la séance de classification. Ce document explique le process et le contenu de la séance de classification.

Si le joueur conteste la classification attribuée lors de la séance de classification, et ne signe pas la fiche de classification, alors :

- Le chef classificateur remet le formulaire de protestation
- Le joueur doit argumenter par écrit son désaccord avec en référence, obligatoirement, les documents de classification disponible sur le site web:
[CLASSIFICATION – Commission fédérale de la Boccia \(handisport.org\)](http://handisport.org)
- Le formulaire rempli et signé doit être remis au délégué technique, dans l'heure (60min) qui suit la remise du formulaire de protestation.
- Le panel étudiera la protestation puis, un temps sera défini avec le joueur et son/ses accompagnants, pour traiter la décision finale.

Art. c : Qualification Régionale

Les réclamations concernant les qualifications régionales au Championnat de France peuvent être soumises par mail à la commission sportive de boccia (boccia@handisport.org). La commission se charge de les examiner attentivement en tenant compte des règles établies dans le présent règlement. Toute réclamation sera évaluée pour garantir que les décisions prises respectent les critères et les normes définis, assurant ainsi l'équité et la transparence du processus de qualification.

Titre IV.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

CHAPITRE 1. CHAMPIONNAT DE FRANCE ET TROPHÉE NATIONAL PRÉ-ÉLITE

Art. a : Description de l'épreuve

Epreuve nationale de référence, compétitions en individuel.

Selon son classement national, le joueur évoluera en Trophée National Pré Elite ou Championnat de France Elite.

Les résultats comptent pour le classement national (cf. [Section A. Titre V.](#))

La Fédération Française Handisport propose chaque saison 3 championnats de France dans la saison :

	Championnat de France BC 1,2,4	Championnat de France BC 3	Championnat de France NE
Durée (jours)	5	4	5
Nb de jours de compétition	3	2	3
Période	Du mercredi au dimanche Fin janvier- début février	Du jeudi au dimanche Début mars	Du mercredi au dimanche Fin juin- début juillet
Trophée National Pré- Elite	Ouvert à partir de 20 engagés dans la classification	Ouvert à partir de 20 engagés dans la classification	Non ouvert
Championnat de France ouvert à	Top 12 (si 24 engagés minimum)	Top 12 (si 24 engagés minimum) Top 16 (si 32 engagés minimum)	Tous

Plannings prévisionnels

Championnat de France BC1,2,4 et Championnat de France NE						
	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi
Enregistrement des athlètes Vérification des équipements	15h-19h	10h-12h30 13h30-17h30				
Classification	15h-19h	9h-17h				
Entrainement	16h-19h	9h30-19h				
Réunion Technique		17h45				
Compétition			Phase de poule 8h30-19h30		Phase finale 8h30-16h	
Cérémonie protocolaire					A l'issue des finales	
Départ						

Championnat de France BC3					
	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi
Enregistrement des athlètes Vérification des équipements	15h-19h	10h-12h30 13h30-17h30			
Classification	15h-19h	9h-17h			
Entrainement	16h-19h	9h30-19h			
Réunion Technique		17h45			
Compétition			Phase de poule 8h30-19h30	Phase finale 8h30-16h	
Cérémonie protocolaire				A l'issue des finales	
Départ					

Art. b : Nationalité

Pour les catégories BC : Nationalité française obligatoire, ou être en cours naturalisation. Dans ce 2nd cas, le référent régional doit alors prévenir la commission et envoyer le justificatif dès la 1^{ere} phase de qualification régionale.

Le statut « en cours » est toléré 2 saisons maximum par la commission. Au-delà, si la nationalité n'est pas acquise, le dossier sera revu par la commission pour accorder ou non une prolongation du statut.

La nationalité est rendue obligatoire en raison de l'impact des résultats à cette compétition sur les critères de sélection en Equipe de France. La présence d'un étranger pourrait alors fausser une sélection éventuelle.

Pour les catégories NE : les joueurs de toute nationalité peuvent y participer dans le respect des procédures de qualification.

Art. c : Catégorie d'âge et de genre

Cf. [Art A.III.3.d](#)

Art. d : Catégories ouvertes

	Championnat de France BC 1,2,4	Championnat de France BC 3	Championnat de France NE
Classifications ouvertes	BC1 - BC2 - BC4	BC3	NE1 - NE2 - NE3 - NE4

Art. e : Procédures de qualification

Championnat de France BC 1,2,4 Championnat de France BC 3	Championnat de France NE
<p>Pour les 13 régions actives (Métropole + La Réunion), quelque soit le nombre de participants dans la classification, les 3 premiers du championnat régional de chaque classification sont qualifiables pour le Championnat de France (ou Trophée National Pré-Élite selon rang au classement national).</p> <p>Si un des podiums régional refuse la qualification ou en cas de désistement, alors la région pourra attribuer la place au joueur du rang suivant dans la même classification (4e puis 5e puis 6e etc...).</p> <p>Des places supplémentaires sont accordées aux régions dans lesquels évoluent les joueurs du collectifs France (Senior / Espoir) : 1 joueur = 1 place supplémentaire dans la classification concernée.</p> <p>Si une région n'utilise pas la totalité de ses places attribuées, la commission pourra réattribuer les places aux joueurs non qualifiés les mieux classés au classement national (au jour de l'ouverture des inscriptions), sous réserve qu'ils aient participé à leur championnat régional qualificatif et qu'ils soient classés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le top 16 national pour les BC1,2,4 - dans le top 30 national pour les BC3 	<p>90 places sont réparties dans les 13 régions actives (Métropole + La Réunion).</p> <p>Le nombre de places par région est disponible sur le site de la commission sportive boccia.</p> <p>Critères de répartition aux régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nb de licenciés (type compétition) et clubs - évolution N-1 - nb de podiums N-1 - nb de places utilisées N-1 <p>L'attribution des places régionales doit respecter les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classement au championnat régional (priorité or, puis argent, puis bronze ...) - Effectif dans chaque classification (les classifications avec un plus grand nombre de participants peuvent obtenir plus de places pour équilibrer la représentation) - A effectif égal, plus une classification compte de joueurs de la région présents au classement national, plus elle peut obtenir de places, reflétant la compétitivité et le niveau de participation. <p>Si une région n'utilise pas la totalité de ses places attribuées, la commission pourra réattribuer les places aux joueurs non qualifiés les mieux classés au classement national (au jour de l'ouverture des inscriptions), sous réserve qu'ils aient participé à leur championnat régional qualificatif.</p>

NB : La Commission Sportive de Boccia se réserve le droit d'accorder une invitation privilégiée à participer au Championnat de France :

- à un sportif ayant basculé d'une classe BC à NE ou inversement lors d'une séance de classification nationale, lui empêchant de participer à l'étape de qualification régionale.
- à un sportif du collectif France Senior ou Espoir, n'ayant pu participer à l'une des étapes de qualification régionale pour raison médicale (sur justificatif) .
- à un sportif du collectif France Senior ou Espoir, n'ayant pu participer à l'une des étapes de qualification régionale pour raison d'incompatibilité de calendrier avec un déplacement international Equipe de France FFH.

Ces 3 cas doivent être traités en amont par la commission, en lien avec le référent régional.

Art. f : Organisateur

Les Championnats de France sont organisés, sous l'égide de la FFH et de sa commission sportive boccia, par un Comité d'Organisation Local appelé COL.

Le rôle d'un Comité d'Organisation Local (COL) pour un championnat de France de boccia inclut :

1. Logistique
Préparer les installations, équipements, transport et hébergement.
2. Administration et Finances
Gérer le budget, rechercher des sponsors.
3. Promotion et Relations Publiques
Promouvoir l'événement, collaborer avec les médias et utiliser les réseaux sociaux.
4. Support aux Athlètes et Officiels
Organiser l'accueil, fournir des services médicaux et logistiques.
5. Gestion des Volontaires
Recruter, former et coordonner les bénévoles.
6. Évaluation et Suivi
Préparer un rapport post-événement.

Tout comité ou club affilié FFH peut candidater s'il respecte le cahier des charges, disponible par mail: boccia@handisport.org

Les responsabilités de la commission sportive boccia lors d'un championnat de France incluent :

1. Inscriptions : Suivi des qualifications et inscriptions
2. Règlements : Définir et appliquer les règles.
3. Programme sportif : Organiser les matches.
4. Arbitrage : Recruter et gérer les arbitres.
5. Équipement : Vérifier et assurer la conformité.
6. Résultats : Collecter et publier les scores.
7. Support aux athlètes : Fournir des informations techniques.
8. Litiges : Gérer réclamations et controverses.
9. Évaluation : Préparer un rapport et proposer des améliorations.

Art. g : Modalités d'inscription

Les inscriptions sont gérées par la commission sportive boccia.

Elles permettent d'engager un sportif dans la compétition et de réserver des prestations de restauration et de navettes.

Le COL ne propose pas de prestations d'hébergement. Chaque club participant est autonome sur sa recherche et sa réservation d'hébergement. Néanmoins, le COL pourra communiquer au participant un liste d'hôtels aux alentours du site sportif, notamment des hôtels ciblés pour les navettes des participants non-véhiculés et/ou des hôtels à privilégier pour bénéficier de tarifs négociés.

Une note d'information est publiée environ 3 mois avant le début de compétition sur le site de la commission sportive et communiquée aux référents régionaux qui devront la transmettre aux clubs qualifiés ou qualifiables.

Echéancier :

- Ouverture des inscriptions : environ J-60 avant le 1^e jour de compétition
- Clôture des inscriptions : environ J-40 avant le 1^e jour de compétition

Indispensable pour valider l'inscription :

- Règlement à jour
- Conformité des licences avec le règlement sportif (sportifs, encadrants)
- Pièce d'identité française pour les nouveaux joueurs en championnat de France BC
- Formulaire dûment rempli

Quota d'encadrement :

Pour chaque sportif qualifié, quelle que soit la classification, le club pourra inscrire 2 encadrants maximum, dans le respect des règles concernant les licences :

- Un entraîneur
- Un assistant sportif et/ou de vie

Toute personne supplémentaire ne pourra pas s'inscrire ni avoir accès aux services liés à l'organisation (restauration, transport ...), et sera considéré comme spectateur, sans obligation de licences (ou autres titres de participation).

LES INSCRIPTIONS EN LIGNE SUR L'EXTRANET HANDISPORT

Les inscriptions se font exclusivement via le service en ligne de l'Extranet Handisport : <https://extranet.handisport.org/users/login/1>.

Chaque responsable de club doit préalablement créer un compte utilisateur Extranet Handisport (adresse mail + code d'accès) de type Gestionnaire Club, du club dans lequel est licencié le sportif qualifié. Une fois votre compte activé, il suffit de se connecter au module « Evènement » pour pouvoir démarrer les inscriptions.

RETARD D'INSCRIPTION

Par respect pour le Comité d'Organisation Local, toute inscription hors-délai entrainera une amende de 100€ au club retardataire, à régler avec les frais d'inscription.

Art. h : Forfait

Cas d'un forfait avant le début de compétition :

- Remboursement total des frais d'inscription (frais techniques, de restauration, de navettes) sur présentation d'un justificatif médical au plus tard 20 jours avant le 1^e jour de compétition.
- Remboursement de 50% des frais sur présentation d'un justificatif médical entre 19 et 8 jours avant le 1^e jour de compétition.
- Aucun remboursement possible dans la dernière semaine avant le 1^e jour de compétition

Néanmoins le COL pourra décider de rembourser plus que cette règle selon l'impact du forfait sur les frais engagés par son organisation.

Cas d'un forfait lors de la compétition :

- Aucun remboursement
- Le règlement World Boccia s'applique pour la comptabilisation des résultats.

Art. i : Accréditations et autres types d'identifications sportives

Les entraîneurs et assistants sportifs concernés porteront une identification fournie par l'organisation (bracelet, accréditation...) leur permettant l'accès à la chambre d'appel et à l'aire de compétition.

Art. j : Tirage au sort

Le tirage au sort a lieu lors de la réunion technique, la veille de la compétition. L'horaire exact est précisé sur le guide de la compétition, envoyé aux clubs qualifiés quelques jours avant la compétition.

Le tirage au sort respecte les règles éditées par la World Boccia dans son Manuel Competition et Ranking :

<https://www.worldboccia.com/documents/#CompetitionsDoc>

Art. k : Têtes de série

Les têtes de série sont déterminées par le classement national boccia, pris en compte à J-15 du 1^e jour de compétition.

Art. l : Organisation des séries/phases de poules

Le programme de compétition (phase de poules, ordre des matchs, phase à élimination directe ...) est déterminé par la commission sportive boccia dans le respect des règles éditées par la World Boccia.

Consultez les formats de compétition possibles en fonction de chaque effectif, disponibles à la page 31 du Manuel de Compétition et Ranking ([Competition & Ranking Manual 2021-2024](#))

<https://www.worldboccia.com/documents/#CompetitionsDoc>

Art. m : Critères de classement des phases de poule

Les critères de classement utilisés lors des Championnats de France et Trophées Nationaux Pré-Élite sont conformes aux règles éditées par la World Boccia dans son Manuel Competition et Ranking :

<https://www.worldboccia.com/documents/#CompetitionsDoc>

Art. n : Réunion technique

La réunion technique est fixée à 17h45 la veille du 1^e jour de compétition (*sous réserve de retardement, suivant les besoins techniques de la commission*).

Deux représentants maximums par club sont autorisés à y participer, quel que soit leur profil, avec une licence FFH obligatoirement (joueurs, assistant, entraîneur)

Au programme, de cette réunion technique :

- Tirage au sort de la phase de qualification ;
- Points technico-sportifs avec la commission fédérale ;
- Points logistiques avec le COL ;
- Questions diverses.

Art. o : PC Sport

Le PC Sport (Point de Contrôle sportif) est le centre de gestion et de coordination technique du championnat :

- Coordination des matches : Planification et gestion des horaires des matches.
- Gestion des résultats : Enregistrement et diffusion des scores et classements.
- Communication : Liaison entre les officiels, les équipes, les volontaires et les spectateurs.
- Support logistique : Organisation du matériel et des terrains de jeu.
- Gestion des incidents : Réponse aux problèmes et incidents pendant les matches

Il abrite notamment le Délégué Technique, son assistant, l'Arbitre Référent et son assistant.

Art. p : Organisation Jury / Officiels

Cf. [Art A.III.5](#)

Art. q : Chambre d'appel

La chambre d'appel est une zone spécifique où les athlètes, leur assistant sportif et leur entraîneur (ou autre cadre sportif) doivent obligatoirement se présenter avant de participer à un match.

Elle est organisée dans le respect des règlements de la World Boccia :

<https://www.worldboccia.com/about-boccia/rules/>

Voici quelques points clés concernant la chambre d'appel, mais veuillez à bien prendre connaissance du règlement World Boccia :

- **Pointage des athlètes et contrôle des droits d'accès :**
Ne peuvent entrer en chambre d'appel que les sportifs concernés par la prochaine série de matchs, leur assistant (BC1/BC3/BC4 jouant au pied) et leur entraîneur ou 1 autre personne accompagnant le joueur, ayant obligatoirement une licence.
Toute sortie de la chambre d'appel est définitive (joueur ou assistant).
- **Matériel :**
Le matériel des joueurs doit entrer en chambre d'appel avec le joueur. Si du matériel est oublié hors de la chambre, il ne pourra pas être récupéré. Le joueur jouera alors avec le matériel qu'il a en sa possession. Des contrôles de matériel sont également effectués en chambre d'appel.
- **Briefing :**
Les athlètes peuvent recevoir par les arbitres des instructions ou des rappels sur les règles spécifiques ou les procédures du match.
- **Horaire :**
Les joueurs/assistants/coachs et leur matériel doivent se présenter simultanément en chambre d'appel entre 30 et 15min avant l'heure prévue du match. L'heure officielle faisant foi est précisée lors de la réunion technique.
Tout retard d'un sportif ou de son assistant entraînera son forfait immédiat.
Compte tenu du rythme et de l'enchaînement des matchs lors de nos compétitions nationales, l'entrée tardive du coach sera tolérée, à condition qu'il ait informé le responsable de la chambre d'appel à l'avance et uniquement s'il est impliqué dans un match en cours au moment de l'ouverture de la chambre d'appel. Cependant, il doit entrer seul et sans matériel.
- **Préparation Psychologique et Physique :**
Les joueurs peuvent utiliser ce temps pour se préparer mentalement et physiquement avant d'entrer sur le terrain.

La chambre d'appel est essentielle pour le bon déroulement des compétitions de boccia, car elle permet de vérifier la conformité aux règles et de s'assurer que les matchs se déroulent de manière fluide et équitable.

Art. r : Enregistrement des athlètes et Vérification des équipements

Les athlètes, assistants et entraîneurs inscrits devront s'enregistrer auprès de la commission sportive dès leur arrivée sur le lieu de compétition, OBLIGATOIREMENT avant 17h30 la veille de la compétition.

L'enregistrement sera suivi de la vérification des équipements par l'équipe arbitrale dans le respect des règles de la World Boccia.

<https://www.worldboccia.com/about-boccia/rules/>

L'enregistrement et la vérification des équipements sont ouverts :

- L'avant-veille de la compétition
- La veille de la compétition

Les créneaux horaires sont indiqué dans l'art: description de l'épreuve.

La vérification des équipements comprend :

- Hauteur d'assise des fauteuils et sièges (sauf BC3)
- Rampes et rallonges (uniquement BC3)
- Accessoires divers (porte-balles, gants, orthèses, tiges, licornes, sièges...)

Conformément au règlement de la World Boccia, les contrôles des balles de jeu est effectué en chambre d'appel avant chaque match. Il appartient à chaque club/joueur de vérifier la conformité de ses balles avant d'entrer en chambre d'appel. La commission sportive mettra à disposition des points de vérification (roll-tests, gabarits et balances) libres d'accès pendant toute la durée de la manifestation.

La commission se réserve le droit de contrôler tout ou partie des balles présentes à chaque chambre d'appel, tenant compte du timing de compétition, et de la disponibilité des arbitres contraints par l'enchaînements des rencontres.

Art. s : Tenue sportive

Cf. [Article A.III.3.h.](#)

Art. t : Matériel sportif

Cf. [Article A.III.3.i](#)

Art. u : Titres et récompenses

Cf. [Article A.III.4](#)

Art. v : Publication du programme et des résultats

Les Championnats de France et Trophées Nationaux Pré-Élite sont traités via le Boccia Competition Management System (BCMS), développé et propriété de la World Boccia.

Le système permet la publication en ligne du programme de compétition et des résultats.

Le programme est publié la veille du 1^e jour de compétition, environ 1h après la fin de la réunion technique.

Les résultats sont mis à jour régulièrement tout au long de la compétition.

Après la compétition, la totalité des résultats sera disponible et archivée sur le site de la commission sportive boccia.

CHAPITRE 2. « OPEN NATIONAL BOCCIA CNB »



Art. a : Description de l'épreuve

Le Circuit National de Boccia (CNB) propose plusieurs tournois « Open National de Boccia » chaque saison répartis sur le territoire national et sans conditions de qualification préalable. Tout joueur, quel que soit son niveau de jeu ou sa classification (BC/NE), peut y participer avec une licence « compétition » boccia.

Les Opens Nationaux Boccia proposent obligatoirement des tournois en individuel et peuvent proposer également des tournois par équipe.

Ils doivent accueillir un minimum de 4 sportifs licenciés dans une autre région que la région organisatrice pour recevoir le label Open National Boccia CNB.

Les résultats des tournois individuels des Opens Nationaux de Boccia sont pris en compte pour le Classement National.

Le Circuit National de Boccia (CNB) propose ces Opens en parallèle du circuit de qualification aux Championnats de France.

Art. b : Nationalité

Les joueurs de toute nationalité peuvent y participer dans le respect des critères d'inscription.

Art. c : Critère d'âge et de genre

Cf. [Art A.III.3.d](#)

Art. d : Catégories ouvertes

En individuel, toutes les catégories sont ouvertes (BC1.2.3.4 et NE1.2.3.4). En fonction du nombre d'inscrits, les regroupements de classification sont déterminés.

Les comités d'organisation locaux peuvent décider d'ouvrir uniquement aux BC ou NE.

En équipe, l'organisateur pourra ouvrir ou non les tournois par équipe aux catégories suivantes :

- Team BC1/BC2
- Paire BC3
- Paire BC4

Dans les épreuves par équipe, la mixité de genre est préconisée mais non obligatoire.

Art. e : Procédures de qualification

Les Opens Nationaux de Boccia CNB ne demande aucune qualification préalable. Le joueur débutant en compétition ou le plus confirmé peuvent s'inscrire.

Art. f : Organisateur

Les Opens Nationaux de Boccia CNB sont organisés, sous l'égide de la FFH et de sa commission sportive boccia, par un Comité d'Organisation Local appelé COL.

Le rôle du Comité d'Organisation Local (COL), en lien avec son délégué technique et arbitre référent, pour un Open National de boccia CNB inclut :

1. Inscriptions : Suivi des qualifications et inscriptions
2. Programme sportif : Organiser les matches.
3. Arbitrage : Recruter et gérer les arbitres.
4. Équipement : Vérifier et assurer la conformité.
5. Résultats : Collecter et publier les scores.
6. Support aux athlètes : Fournir des informations techniques.
7. Litiges : Gérer réclamations et controverses.
8. Évaluation : Préparer un rapport et proposer des améliorations.
9. Logistique : Préparer les installations, équipements, transport et hébergement.
10. Administration et Finances : Gérer le budget, rechercher des sponsors.
11. Promotion et Relations Publiques : Promouvoir l'événement, collaborer avec les médias.
12. Support aux Athlètes et Officiels : Organiser l'accueil, services médicaux et logistiques.
13. Gestion des Volontaires : Recruter, former et coordonner les bénévoles.
14. Évaluation et Suivi : Préparer un rapport post-événement.

Tout comité ou club affilié FFH peut candidater s'il respecte le cahier des charges, disponible sur le site de la commission sportive boccia.

Art. g : Modalités d'inscription

Les COL sont responsables des inscriptions et déterminent le format d'inscription qu'ils souhaitent utiliser (papiers, formulaire en ligne etc...).

Lorsqu'un Open national est officiellement ouvert aux inscriptions, le dossier/lien est mis en ligne sur le site internet dans la rubrique correspondante :

[CIRCUIT NATIONAL BOCCIA – Commission fédérale de la Boccia \(handisport.org\)](https://www.handisport.org/circuit-national-boccia)

Les joueurs, en lien avec leur club peuvent contacter l'organisateur et s'y inscrire.

PRE-REQUIS Pré-classification / classification :

Tout joueur n'ayant pas de pré-classification ou de classification nationale doit envoyer une vidéo à boccia@handisport.org, pour l'identification de sa classe. Il sera alors, « pré-classé » sur le registre mis en ligne : [CLASSIFICATION – Commission fédérale de la Boccia \(handisport.org\)](https://www.handisport.org/classification), et devra participer aux compétitions du circuit boccia dans cette classification.

Art. h : Forfait

Cas d'un forfait avant le début de compétition :

Les conditions de remboursement sont librement fixées par le Comité d'Organisation Local et devront apparaître sur les documents d'informations préalables aux inscriptions.

Cas d'un forfait lors de la compétition :

- Aucun remboursement
- Le règlement World Boccia s'applique pour la comptabilisation des résultats.

Art. i : Accréditation et autres types d'identification sportive

A discrétion du Comité d'Organisation Local.

Art. j : Tirage au sort

Au choix du Comité d'Organisation Local parmi :

1. En amont de la compétition (environ J-10) en présence de l'organisateur et du responsable du programme sportif. 2 personnes minimum doivent être présente. (Cela peut être filmé éventuellement et posté sur le réseau de l'évènement, mais ce n'est pas obligatoire)
2. En réunion technique accessible à au moins 2 responsables par club

Art. k : Tête de série

Les têtes de série sont déterminées par le classement national boccia, pris en compte à J-15 du 1^e jour de compétition.

Art. l : Organisation des séries/phases de poules

Le programme de compétition (phase de poules, ordre des matchs, phase à élimination directe ...) est déterminé par la commission sportive boccia dans le respect les règles éditées par la World Boccia.

Consultez les formats de compétition possibles en fonction de chaque effectif, disponibles à la page 31 du Manuel de Compétition et Ranking ([Competition & Ranking Manual 2021-2024](#))

<https://www.worldboccia.com/documents/#CompetitionsDoc>

Si les effectifs entraînent un regroupement de classifications, un podium non complet (cf. [Article A.III.4](#)), l'organisateur devra en informer les participants au plus tard J-7 avant le 1^e jour de compétition.

Art. m : Critères de classement des phases de poule

Les critères de classement utilisés lors des Opens Nationaux Boccia CNB sont conformes aux règles éditées par la World Boccia dans son Manuel Competition et Ranking :

<https://www.worldboccia.com/documents/#CompetitionsDoc>

Art. n : Réunion technique

La réunion technique est fixée par l'organisateur la veille ou le matin du 1^e jour de compétition.

Au programme, de cette réunion technique :

- Tirage au sort de la phase de qualification ;
- Points technico-sportifs avec le délégué technique et l'arbitre référent ;
- Points logistiques avec le COL ;
- Questions diverses.

Art. o : PC Sport

Le PC Sport (Point de Contrôle sportif) est le centre de gestion et de coordination technique du championnat :

- Coordination des matches : Planification et gestion des horaires des matches.
- Gestion des résultats : Enregistrement et diffusion des scores et classements.
- Communication : Liaison entre les officiels, les équipes, les volontaires et les spectateurs.
- Support logistique : Organisation du matériel et des terrains de jeu.
- Gestion des incidents : Réponse aux problèmes et incidents pendant les matches

Il abrite notamment le Délégué Technique et l'Arbitre référent.

Art. p : Organisation Jury / Officiels

Cf. [Art A.III.5](#)

Art. q : Chambre d'appel

La chambre d'appel est une zone spécifique où les athlètes, leur assistant sportif et leur entraîneur (ou autre cadre sportif) doivent obligatoirement se présenter avant de participer à un match.

Elle doit tendre à être organisée sur le même modèle que lors des Championnats de France.

Cf. [Article A.IV.1.q.](#)

Art. r : Enregistrement des athlètes et Vérification des équipements

Les athlètes, assistants et entraîneurs inscrits devront s'enregistrer auprès de l'organisateur dès leur arrivée sur le lieu de compétition, dans le respect des horaires prévus et communiqués par l'organisateur en amont.

L'enregistrement sera suivi de la vérification des équipements par l'équipe arbitrale dans le respect des règles de la World Boccia. <https://www.worldboccia.com/about-boccia/rules/>

L'enregistrement et la vérification des équipements sont ouverts la veille ou le matin du 1^e jour de compétition, dans le respect des horaires prévus et communiqués par l'organisateur en amont.

La vérification des équipements comprend :

- Hauteur d'assise des fauteuils et sièges (sauf BC3)
- Rampes et rallonges (uniquement BC3)
- Accessoires divers (porte-balles, gants, orthèses, tiges, licornes, sièges...)

Conformément au règlement de la World Boccia, les contrôles des balles de jeu est effectué en chambre d'appel avant chaque match. Il appartient à chaque club/joueur de vérifier la conformité de ses balles avant d'entrer en chambre d'appel. L'organisateur mettra à disposition des points de vérification (roll-tests, gabarits et balances) libres d'accès pendant toute la durée de la manifestation. L'organisateur se réserve le droit de contrôler tout ou partie des balles présentes à chaque chambre d'appel, tenant compte du timing de compétition, et de la disponibilité des arbitres contraints par l'enchaînements des rencontres.

Art. s : Tenue sportive

Cf. [Article A.III.3.h.](#)

Art. t : Matériel sportif

Cf. [Article A.III.3.i](#)

Art. u : Titres et récompenses

Cf. [Article A.III.4](#)

Art. v : Publications du programme et des résultats

Les programmes et résultats Opens Nationaux de Boccia CNB sont traités et publiés par l'outils informatique ou manuscrit au choix de l'organisateur, dans le respect des critères de traitement établis dans le Règlement Sportif Boccia.

Les résultats sont mis à jour régulièrement tout au long de la compétition.

L'organisateur enverra aux clubs participants l'ensemble des résultats de la compétition.

CHAPITRE 3. CHAMPIONNATS REGIONAUX

Art. a : Description de l'épreuve

Le Championnat Régional représente l'ultime épreuve pour qualifier les joueurs à la compétition nationale de référence, le championnat de France.

La compétition est proposée uniquement en individuel.

Les résultats des Championnats Régionaux de Boccia sont pris en compte pour le Classement National.

Selon les régions, le chemin de qualification peut être différent tenant compte des effectifs et du niveau de développement régional. Il faut se référer au référent régional pour obtenir cette information.

Art. b : Nationalité

Pour les catégories BC : Nationalité française obligatoire, ou être en cours naturalisation. Dans ce 2nd cas, le référent régional doit alors prévenir la commission et envoyer le justificatif dès la 1^{ere} phase de qualification régionale.

Le statut « en cours » est toléré 2 saisons maximum par la commission. Au-delà, si la nationalité n'est pas acquise, le dossier sera revu par la commission pour accorder ou non une prolongation du statut.

La nationalité est rendue obligatoire en raison de l'impact des résultats à cette compétition sur la qualification au Championnat de France puis sur les critères de sélection en Equipe de France. La présence d'un étranger pourrait alors fausser une qualification éventuelle.

Pour les catégories NE : les joueurs de toute nationalité peuvent y participer dans le respect des procédures de qualification.

Art. c : Critère d'âge et de genre

Cf. [Art A.III.3.d](#)

Art. d : Catégories ouvertes

Toutes les catégories sont ouvertes en individuel (BC1.2.3.4 et NE1.2.3.4). En fonction du nombre d'inscrits, les regroupements de classification sont déterminés.

Art. e : Procédures de qualification

Chaque Comité Régional Handisport propose un système au choix parmi les modèles suivants :

- Inscription libre au championnat régional sans compétition de qualification préalable (dans le respect des conditions de licences et d'affiliation) ;

OU

- Qualification au Championnat Régional par suite d'étapes interdépartementales et/ou départementales dans le respect du Règlement Sportif Boccia.
Ce système de qualification régional doit être proposé avant sa mise en place et validé par la Commission Sportive Boccia FFH.

Art. f : Organisateur

Les Championnats Régionaux de Boccia sont organisés, sous l'égide de la FFH et de sa commission sportive boccia, par un Comité d'Organisation Local appelé COL.

Le Comité d'Organisation Local devra respecter le Cahier des Charges des organisateurs fournit par la commission sportive via le référent régional.

Le rôle du Comité d'Organisation Local (COL) en lien avec son délégué technique et arbitre référent, pour un Championnat régional inclut :

1. Inscriptions : Suivi des qualifications et inscriptions
2. Programme sportif : Organiser les matches.
3. Arbitrage : Recruter et gérer les arbitres.
4. Équipement : Vérifier et assurer la conformité.
5. Résultats : Collecter et publier les scores.
6. Support aux athlètes : Fournir des informations techniques.
7. Litiges : Gérer réclamations et controverses.
8. Évaluation : Préparer un rapport et proposer des améliorations.
9. Logistique : Préparer les installations, équipements, transport et hébergement.
10. Administration et Finances : Gérer le budget, rechercher des sponsors.
11. Promotion et Relations Publiques : Promouvoir l'événement, collaborer avec les médias et utiliser les réseaux sociaux.
12. Support aux Athlètes et Officiels : Organiser l'accueil, fournir des services médicaux et logistiques.
13. Gestion des Volontaires : Recruter, former et coordonner les bénévoles.
14. Évaluation et Suivi : Préparer un rapport post-événement.

Tout comité départemental ou club affilié FFH peut candidater auprès de son référent régional pour accueillir la compétition.

Art. g : Modalités d'inscription

Les COL sont responsables des inscriptions et déterminent le format d'inscription qu'ils souhaitent utiliser (papiers, formulaire en ligne etc...).

Lorsqu'un Championnat Régional est officiellement ouvert aux inscriptions, le dossier/lien est communiqué :

- Dans le cas d'une inscription libre sans qualification préalable, à tous les clubs affiliés boccia du territoire par mail à l'adresse de contact du club inscrite dans la base de données du service licence FFH.
- Dans le cas d'une qualification préalable, à tous les clubs ayant des sportifs qualifiés.

Les joueurs, en lien avec leur club peuvent contacter l'organisateur et s'y inscrire.

PRE-REQUIS Pré-classification / classification :

Tout joueur n'ayant pas de pré-classification ou de classification nationale doit envoyer une vidéo à boccia@handisport.org, pour l'identification de sa classe. Il sera alors, « pré-classé » sur le registre mis en ligne : [CLASSIFICATION – Commission fédérale de la Boccia \(handisport.org\)](#), et devra participer aux compétitions du circuit boccia dans cette classification.

Art. h : Forfait

Cas d'un forfait avant le début de compétition :

Les conditions de remboursement sont librement fixées par le Comité d'Organisation Local et devront apparaître sur les documents d'informations préalables aux inscriptions.

Cas d'un forfait lors de la compétition :

- Aucun remboursement
- Le règlement World Boccia s'applique pour la comptabilisation des résultats.

Art. i : Accréditation et autres types d'identification sportive

A discrétion du Comité d'Organisation Local.

Art. j : Tirage au sort

Au choix du Comité d'Organisation Local parmi :

1. En amont de la compétition (environ J-10) en présence de l'organisateur et du responsable du programme sportif. 2 personnes minimum doivent être présente. (Cela peut être filmé éventuellement et posté sur le réseau de l'évènement, mais ce n'est pas obligatoire)
2. En réunion technique accessible à au moins 2 responsables par club

Art. k : Tête de série

Les têtes de série sont déterminées par le classement national boccia, pris en compte à J-15 du 1^e jour de compétition.

Art. l : Organisation des séries/phases de poules

Le programme de compétition (phase de poules, ordre des matchs, phase à élimination directe ...) est déterminé par la commission sportive boccia dans le respect des règles éditées par la World Boccia.

Consultez les formats de compétition possibles en fonction de chaque effectif, disponibles à la page 31 du Manuel de Compétition et Ranking ([Competition & Ranking Manual 2021-2024](https://www.worldboccia.com/documents/#CompetitionsDoc))
<https://www.worldboccia.com/documents/#CompetitionsDoc>

Si les effectifs entraînent un regroupement de classifications, un podium non complet (cf. [Article A.III.4](#)), l'organisateur devra en informer les participants au plus tard J-7 avant le 1^e jour de compétition.

Art. m : Critères de classement des phases de poule

Les critères de classement utilisés lors des Championnats Régionaux sont conformes aux règles éditées par la World Boccia dans son Manuel Competition et Ranking :
<https://www.worldboccia.com/documents/#CompetitionsDoc>

Art. n : Réunion technique

La réunion technique est fixée par l'organisateur la veille ou le matin du 1^e jour de compétition. Au programme, de cette réunion technique :

- Tirage au sort de la phase de qualification ;
- Points technico-sportifs avec le délégué technique et l'arbitre référent ;
- Points logistiques avec le COL ;
- Questions diverses.

Art. o : PC Sport

Le PC Sport (Point de Contrôle sportif) est le centre de gestion et de coordination technique du championnat :

- Coordination des matches : Planification et gestion des horaires des matches.
- Gestion des résultats : Enregistrement et diffusion des scores et classements.
- Communication : Liaison entre les officiels, les équipes, les volontaires et les spectateurs.
- Support logistique : Organisation du matériel et des terrains de jeu.
- Gestion des incidents : Réponse aux problèmes et incidents pendant les matches

Il abrite notamment le Délégué Technique et l'Arbitre référent.

Art. p : Organisation Jury / Officiels

Cf. [Art A.III.5](#)

Art. q : Chambre d'appel

La chambre d'appel est une zone spécifique où les athlètes, leur assistant sportif et leur entraîneur (ou autre cadre sportif) doivent obligatoirement se présenter avant de participer à un match. Elle doit tendre à être organisée sur le même modèle que lors des Championnats de France. Néanmoins sa mise en place n'est pas obligatoire et dépendra des ressources à dispositions (espaces, matériel, ressources humaines...)

Cf. [Article A.IV.1.q.](#)

Art. r : Enregistrement des athlètes et Vérification des équipements

Les modalités d'enregistrement des athlètes et la vérification des équipements sont mis en place à la discrétion du Comité Régional organisateur, en fonction de ses possibilités et des ressources à dispositions (espaces, matériel, ressources humaines...).
Le Comité Organisateur est invité tant que possible à suivre le modèle des Championnats de France.

Art. s : Tenue sportive

Cf. [Article A.III.3.h.](#)

Art. t : Matériel sportif

Cf. [Article A.III.3.i](#)

Art. u : Titres et récompenses

Cf. [Article A.III.4](#)

Art. v : Publications du programme et des résultats

Les programmes et résultats des Championnats Régionaux sont traités et publiés par l'outil informatique ou manuscrit au choix de l'organisateur, dans le respect des critères de traitement établis dans le Règlement Sportif Boccia.

Les résultats sont mis à jour régulièrement tout au long de la compétition.
L'organisateur enverra aux clubs participants l'ensemble des résultats de la compétition.

CHAPITRE 4. CIRCUIT DE QUALIFICATION REGIONAL

Art. a : Description de l'épreuve

Les Comités Régionaux Handisport, tenant compte des effectifs et du niveau de développement régional, pourront proposer un circuit de compétition qualificatif préalable au Championnat Régional.

Deux modèles sont possibles, et doivent être systématiquement validées par la commission sportive Boccia :

- Championnats départementaux qualificatifs
- Championnats interdépartementaux (ou assimilés) qualificatifs

L'adresse postale du club détermine le championnat dont il dépend.

Art. b : Nationalité

Pour les catégories BC : Nationalité française obligatoire, ou être en cours naturalisation. Dans ce 2nd cas, le référent régional doit alors prévenir la commission et envoyer le justificatif dès la 1^{ere} phase de qualification régionale.

Le statut « en cours » est toléré 2 saisons maximum par la commission. Au-delà, si la nationalité n'est pas acquise, le dossier sera revu par la commission pour accorder ou non une prolongation du statut.

La nationalité est rendue obligatoire en raison de l'impact des résultats à cette compétition sur la qualification au Championnat de France puis sur les critères de sélection en Equipe de France. La présence d'un étranger pourrait alors fausser une qualification éventuelle.

Pour les catégories NE : les joueurs de toute nationalité peuvent y participer dans le respect des procédures de qualification.

Art. c : Critère d'âge et de genre

Cf. [Art A.III.3.d](#)

Art. d : Catégories ouvertes

Toutes les catégories sont ouvertes en individuel (BC1.2.3.4 et NE1.2.3.4). En fonction du nombre d'inscrits, les regroupements de classification sont déterminés.

Art. e : Procédures de qualification

Inscription libre dans le respect des conditions de licences et d'affiliation

Art. f : Organisateur

Les compétitions du Circuit de Qualification Régional sont organisées, sous l'égide de la FFH et de sa commission sportive boccia, par un Comité d'Organisation Local appelé COL.

Le Comité d'Organisation Local devra respecter le Cahier des Charges des organisateurs fournit par la commission sportive via le référent régional.

Le rôle du Comité d'Organisation Local (COL), son délégué technique et arbitre référent, pour un Championnat régional inclut :

1. Inscriptions : Suivi des qualifications et inscriptions
2. Programme sportif : Organiser les matches.
3. Arbitrage : Recruter et gérer les arbitres.
4. Équipement : Vérifier et assurer la conformité.
5. Résultats : Collecter et publier les scores.
6. Support aux athlètes : Fournir des informations techniques.
7. Litiges : Gérer réclamations et controverses.
8. Évaluation : Préparer un rapport et proposer des améliorations.
9. Logistique : Préparer les installations, équipements, transport et hébergement.
10. Administration et Finances : Gérer le budget, rechercher des sponsors.
11. Promotion et Relations Publiques : Promouvoir l'événement, collaborer avec les médias.
12. Support aux Athlètes et Officiels : Organiser l'accueil, services médicaux et logistiques.
13. Gestion des Volontaires : Recruter, former et coordonner les bénévoles.
14. Évaluation et Suivi : Préparer un rapport post-événement.

Tout comité départemental ou club affilié FFH peut candidater auprès de son référent régional pour accueillir la compétition.

Art. g : Modalités d'inscription

Les COL sont responsables des inscriptions et déterminent le format d'inscription qu'ils souhaitent utiliser (papiers, formulaire en ligne etc...).

Lorsqu'une compétition est officiellement ouverte aux inscriptions, le dossier/lien est communiqué à tous les clubs affiliés boccia du territoire concerné par mail à l'adresse de contact du club inscrite dans la base de données du service licence FFH.

Les joueurs, en lien avec leur club peuvent contacter l'organisateur et s'y inscrire.

PRE-REQUIS Pré-classification / classification :
Tout joueur n'ayant pas de pré-classification ou de classification nationale doit envoyer une vidéo à boccia@handisport.org, pour l'identification de sa classe. Il sera alors, « pré-classé » sur le registre

mis en ligne : [CLASSIFICATION – Commission fédérale de la Boccia \(handisport.org\)](https://handisport.org), et devra participer aux compétitions du circuit boccia dans cette classification.

Art. h : Forfait

Cas d'un forfait avant le début de compétition :

Les conditions de remboursement sont librement fixées par le Comité d'Organisation Local et devront apparaitre sur les documents d'informations préalables aux inscriptions.

Cas d'un forfait lors de la compétition :

- Aucun remboursement
- Le règlement World Boccia s'applique pour la comptabilisation des résultats.

Art. i : Accréditation et autres types d'identification sportive

A discrétion du Comité d'Organisation Local.

Art. j : Tirage au sort

Au choix du Comité d'Organisation Local parmi :

1. En amont de la compétition (environ J-10) en présence de l'organisateur et du responsable du programme sportif. 2 personnes minimum doivent être présente. (Cela peut être filmé éventuellement et posté sur le réseau de l'évènement, mais ce n'est pas obligatoire)
2. En réunion technique accessible à au moins 2 responsables par club

Art. k : Tête de série

Les têtes de série sont déterminées par le classement national boccia, pris en compte à J-15 du 1^e jour de compétition.

Art. l : Organisation des séries/phases de poules

Le programme de compétition (phase de poules, ordre des matchs, phase à élimination directe ...) est déterminé par la commission sportive boccia dans le respect les règles éditées par la World Boccia.

Consultez les formats de compétition possibles en fonction de chaque effectif, disponibles à la page 31 du Manuel de Compétition et Ranking ([Competition & Ranking Manual 2021-2024](https://www.worldboccia.com/documents/#CompetitionsDoc))

<https://www.worldboccia.com/documents/#CompetitionsDoc>

Si les effectifs entraînent un regroupement de classifications, l'organisateur devra en informer les participants au plus tard J-7 avant le 1^e jour de compétition.

Art. m : Critères de classement des phases de poule

Les critères de classement utilisés lors des compétitions du Circuit Régional de Qualification sont conformes aux règles éditées par la World Boccia dans son Manuel Competition et Ranking :

<https://www.worldboccia.com/documents/#CompetitionsDoc>

Art. n : Réunion technique

La réunion technique est fixée par l'organisateur la veille ou le matin du 1^e jour de compétition.

Au programme, de cette réunion technique :

- Tirage au sort de la phase de qualification ;
- Points technico-sportifs avec le délégué technique et l'arbitre référent ;
- Points logistiques avec le COL ;
- Questions diverses.

Art. o : PC Sport

Le PC Sport (Point de Contrôle sportif) est le centre de gestion et de coordination technique du championnat :

- Coordination des matches : Planification et gestion des horaires des matches.
- Gestion des résultats : Enregistrement et diffusion des scores et classements.
- Communication : Liaison entre les officiels, les équipes, les volontaires et les spectateurs.
- Support logistique : Organisation du matériel et des terrains de jeu.
- Gestion des incidents : Réponse aux problèmes et incidents pendant les matches

Il abrite notamment le Délégué Technique et l'Arbitre référent.

Art. p : Organisation Jury / Officiels

Cf. [Art A.III.5](#)

Art. q : Chambre d'appel

La chambre d'appel est une zone spécifique où les athlètes, leur assistant sportif et leur entraîneur (ou autre cadre sportif) doivent obligatoirement se présenter avant de participer à un match.

Elle doit tendre à être organisée sur le même modèle que lors des Championnats de France.

Néanmoins sa mise en place n'est pas obligatoire et dépendra des ressources à dispositions (espaces, matériel, ressources humaines...)

Cf. [Article A.IV.1.q.](#)

Art. r : Enregistrement des athlètes et Vérification des équipements

Les modalités d'enregistrement des athlètes et la vérification des équipements sont mis en place à la discrétion du Comité organisateur, en fonction de ses possibilités et des ressources à dispositions (espaces, matériel, ressources humaines...).

Le Comité Organisateur est invité tant que possible à suivre le modèle des Championnats de France.

Art. s : Tenue sportive

Cf. [Article A.III.3.h.](#)

Art. t : Matériel sportif

Cf. [Article A.III.3.i](#)

Art. u : Titres et récompenses

Cf. [Article A.III.4](#)

Art. v : Publications du programme et des résultats

Les programmes et résultats sont traités et publiés par l'outils informatique ou manuscrit au choix de l'organisateur, dans le respect des critères de traitement établis dans le Règlement Sportif Boccia.

Les résultats sont mis à jour régulièrement tout au long de la compétition.

L'organisateur enverra aux clubs participants l'ensemble des résultats de la compétition.

Titre V.

CLASSEMENT NATIONAL

CHAPITRE 1. FONCTIONNEMENT

Art. a : Présentation

Le classement d'un joueur est un nombre de points qui représente son niveau de jeu par rapport aux autres joueurs classés.

La cote d'un joueur change de façon graduelle en fonction de l'écart entre sa cote et celle de son adversaire. A chaque rencontre officielle du circuit de compétition fédéral de Boccia, un joueur gagne ou perd des points selon le résultat de la rencontre, ce qui fait évoluer son classement.

Art. b : Prérequis

Pour les matchs officiels joués soient comptabilisés, un sportif doit obligatoirement être en possession d'une licence FFH de type compétition Boccia au moment du match.

NB/ L'interruption saisonnière de prise de licence FFH de type compétition n'entraîne pas la désinscription du classement national.

Art. c : Compétitions éligibles

Les compétitions dont les résultats sont pris en compte au classement national sont :

- Les Championnats de France BC Elite et NE
- Les Trophées nationaux BC Pré-Elite
- Les Championnats régionaux respectant le cahier des charges fédéral
- Les Open Nationaux respectant le cahier des charges fédéral du circuit CNB
- Toute étape de qualification à un championnat régional respectant le cahier des charges fédéral

Art. d : Matchs éligibles

Les matchs dont les résultats sont pris en compte au classement national :

- Sont ceux inscrits au programme d'une des compétitions éligibles précitées ;
- Respectent le format de match officiel de la BISFED avec 1 adaptation possible : Mixité de classification (contrainte par un faible effectif)

NB/ Les matchs de classement (5eme/6eme...) ne sont pas comptabilisés.

Art. e : Classement national initial de février 2024

Le classement initial a été établi au 1^e février 2024 en intégrant :

- tous les sportifs inscrits au classement national en date du 15 décembre 2023 (ancienne formule)
- tous les sportifs licenciés compétition 2023/2024 ayant participé à au moins un Open National du circuit CNB 2023.

La côte initiale de chacun des sportifs concernés a été définie selon :

- le rang au classement national (ancienne version) ;
- les résultats des Open Nationaux 2023 ;
- des simulations rétroactives effectués sur plusieurs championnats de France, championnats régionaux et Open Nationaux. Etude réalisée par le pôle performance de l'IRMES (Institut de Recherche bio-Médicale et d'Épidémiologie du Sport).

Art. f : Mises à jour du classement national

Le classement national est mis à jour après chaque compétition éligible, une fois que l'utilisateur a déclaré les résultats complets de la compétition, et après validation de la commission fédérale boccia. La côte d'un joueur n'évolue pas à chaque match au cours d'une même compétition mais seulement en clôture de compétition.

CHAPITRE 2. BAREME

- Calcul des points des joueurs en fonction du résultat de leur match :

Ecart de points	Joueur mieux classé			Joueur moins bien classé		
	Victoire	Tie Break	Défaite	Victoire	Tie Break	Défaite
0 - 24,99	12	0	-4	12	0	-4
25 - 49,99	10	-1	-5	15	1	-3
50 - 99,99	7	-2	-6	18	2	-3
100 - 149,99	4	-3	-8	22	3	-2
150 - 199,99	3	-4	-10	30	4	-2
200 - 299,99	2	-5	-13	39	5	-1
300 et +	1	-6	-16	48	6	-1

- Un joueur non classé se voit attribuer le même nombre de points que le dernier du classement de sa classe. Son nombre de point évolue dès sa première compétition officielle. Le joueur apparaîtra au classement à l'issue de sa première compétition officielle.
- Cas d'un match entre un joueur classé et un joueur nouveau/non classé : Le joueur classé remporte un point en cas de victoire, 0 en cas de Tie Break et perd un point en cas de défaite. Le calcul des points pour le joueur non classé suivra le tableau ci-dessus avec un facteur 0.25 si c'est lors de sa 1^e compétition, 0.5 pour sa 2^e compétition. Un joueur non classé obtient le statut « classé » à l'issue de sa 1^e compétition officielle.
- Cas d'un match entre deux joueurs nouveaux/non classé : Le joueur qui remporte le match gagne 1 point, celui qui perd le match perd un point, aucun point attribué en cas de Tie Break.
- Les matchs dont le résultat est déterminé à la suite d'un forfait exceptionnel (non-présentation au match, retard en chambre d'appel, carton rouge etc...) répondent au barème ci-dessus (victoire et défaite).
- Si un sportif inscrit à une compétition éligible se désiste après la date de clôture des inscriptions fixée par l'organisateur, une pénalité forfaitaire de 20 points lui sera appliquée, sauf en cas de raison médicale justifiée par un certificat/justificatif.
- Des points de bonus sont attribués aux médaillés (uniquement Championnat de France, Trophée National Pré-élite, Championnat Régional et Open National) comme suit :
 - Or 5pts
 - Argent 2,5pts
 - Bronze 1pt
 Ces points de bonus sont soumis à la règle du « minus one » :

- 4 participants et plus = podium complet
 - 3 participants = Or et Argent
 - 2 participants = Or seulement
 - 1 participant = aucun médaillé
- Tout point gagné ou perdu (résultat de match + bonus podium) est soumis au facteur de pondération ci-dessous selon le type d'évènement :

Compétition	Pondération
Championnat de France Elite	2,5
Trophée National Pré-Elite	2
Championnat Régional	1.5
Open National CNB	1.25
Etape qualificative au championnat régional	1

- Pour les compétitions où la mixité des classes est indispensable, un calcul spécial est appliqué pour les matchs entre joueurs de classes différentes :

		Adversaire						
		BC1	BC2	NE1	BC4	NE2	NE3	NE4
Pondération appliquée au joueur en cas de victoire →	BC1	1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7
	BC2	0.8	1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6
	NE1	0.7	0.8	1	1.2	1.3	1.4	1.5
	BC4	0.6	0.7	0.8	1	1.2	1.3	1.4
	NE2	0.5	0.6	0.7	0.8	1	1.2	1.3
	NE3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	1	1.2
	NE4	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	1

		Adversaire						
		BC1	BC2	NE1	BC4	NE2	NE3	NE4
Pondération appliquée au joueur en cas de défaite →	BC1	1	0.8	0.7	0.6	0.5	0.4	0.3
	BC2	1.2	1	0.8	0.7	0.6	0.5	0.4
	NE1	1.3	1.2	1	0.8	0.7	0.6	0.5
	BC4	1.4	1.3	1.2	1	0.8	0.7	0.6
	NE2	1.5	1.4	1.3	1.2	1	0.8	0.7
	NE3	1.6	1.5	1.4	1.3	1.2	1	0.8
	NE4	1.7	1.6	1.5	1.4	1.3	1.2	1

Ces pondérations ne sont pas appliquées en cas de tie break.

Les matchs opposant un joueur BC3 à un joueur d'une autre classe ne sont pas pris en compte.

- Changement de classe :
En cas de changement de classification d'un sportif (hors BC3), il intègre le classement de sa nouvelle classification en conservant les points acquis dans son ancienne classe.

Si le changement de classification se fait vers ou depuis la classe BC3, le sportif est alors considéré non classé.
- Les joueurs qui n'ont participé à aucun match officiel depuis 1 an (365 jours d'affilée) verront leur classement déprécié de 10 % au 366e jour, puis de 10% de plus à chaque année d'inactivité.
- Les femmes enceintes peuvent demander le gel de leurs points de classement depuis le début de la grossesse jusqu'à un an après l'accouchement. A condition d'envoyer les documents médicaux prouvant la grossesse, elles ne seront pas affectées par la réduction de 10% pour inactivité.
- Tous les ans, juste après le Championnat de France, les points de classement des joueurs sont réajustés pour se situer autour d'une valeur standard de 1000 et un écart moyen à la moyenne constant fixé à 50 maximum.

Ce point de règlement est valable à partir des championnats de France de la saison 2024-2025.

- Après le Championnat de France BC 2024, une décote de 5% a été appliquée aux joueurs n'y ayant pas participé.
- Les points sont arrondis au centième supérieur (2 décimales après la virgule).

CAS PARTICULIER DES SPORTIFS SELECTIONNÉS EN EQUIPE DE FRANCE

Pour les sportifs sélectionnés en Equipe de France, un forfait de points est attribué chaque année au 15 décembre dans les conditions suivantes :

		Nombre de participations en compétition internationale dans l'année civile		
		1	2	3 et +
Nombre de participations en Open National dans l'année civile	0	15	40	75
	1	5	30	50
	2 et +	0	25	0

C

Dispositions financières



Titre I.

DROITS D'ENGAGEMENTS

CHAPITRE 1. DROITS D'ENGAGEMENT EN COMPETITION

Championnat de France et Trophée National Pré Elite	Championnat régional	Compétition départementale ou inter-départementale qualificative pour le championnat régional	Open National inscrit au Circuit National de Boccia	Autres compétitions, hors parcours de qualification au Championnat de France et sans délivrance de titre
40€ par sportif engagé	A discretion du COL			

CHAPITRE 2. TARIFS RESTAURATION

Championnat de France et Trophée National Pré Elite	Championnat régional	Compétition départementale ou inter-départementale qualificative pour le championnat régional	Open National inscrit au Circuit National de Boccia	Autres compétitions, hors parcours de qualification au Championnat de France et sans délivrance de titre
Fixé en accord COL/Commission de 10€ à 20€ par personne, tenant compte du prix coutant et des contenus des repas	A discretion du COL			

CHAPITRE 3. TARIFS HEBERGEMENT

Championnat de France et Trophée National Pré Elite	Championnat régional	Compétition départementale ou inter-départementale qualificative pour le championnat régional	Open National inscrit au Circuit National de Boccia	Autres compétitions, hors parcours de qualification au Championnat de France et sans délivrance de titre
Recherche et réservation des hébergements à la charge des clubs / participants	A discretion du COL			

CHAPITRE 4. TARIFS TRANSPORT / NAVETTE ORGANISATEUR

Championnat de France et Trophée National Pré Elite	Championnat régional	Compétition départementale ou inter-départementale qualificative pour le championnat régional	Open National inscrit au Circuit National de Boccia	Autres compétitions, hors parcours de qualification au Championnat de France et sans délivrance de titre
Fixé en accord COL/Commission de 20€ à 40€ par personne, pour l'ensemble du séjour	A discretion du COL			

Titre II.

PENALITES FINANCIERES

CHAPITRE 1. SPORTIVES

Réservé

CHAPITRE 2. ADMINISTRATIVES

Réservé

Titre III.

FRAIS LIES A L'ARBITRAGE

Frais de déplacement	Championnat de France et Trophée National Pré Elite	Open National inscrit au Circuit National de Boccia	Championnat régional	Compétition départementale ou inter-départementale qualificative pour le championnat régional	Autres compétitions, hors parcours de qualification au Championnat de France et sans délivrance de titre
Arbitres Régionaux	Prise en charge par la commission sportive des frais de déplacement dans le respect du barème fédéral et plafonné à 250€ par personne.	Prise en charge par le COL des frais de déplacement dans le respect du barème fédéral et plafonné à 150€ par personne.	Conditions fixées par le Comité Régional Handisport	Conditions fixées par le Comité Régional ou Départemental Handisport organisateur	Conditions fixées par le Comité Régional ou Départemental Handisport ou Club organisateur
Arbitres Fédéraux	En cas de double casquette encadrant de club et arbitre, alors prise en charge par la commission sportive de 50% frais de déplacement dans le respect du barème fédéral et plafonné à 125€ par personne. Déclaration des notes de frais obligatoire par la plateforme Cleemy de la FFH.	En cas de double casquette encadrant de club et arbitre, alors prise en charge par le COL de 50% frais de déplacement dans le respect du barème fédéral et plafonné à 75€ par personne.			
Frais de restauration et d'hébergement	Championnat de France et Trophée National Pré Elite	Open National inscrit au Circuit National de Boccia	Championnat régional	Compétition départementale ou inter-départementale qualificative pour le championnat régional	Autres compétitions, hors parcours de qualification au Championnat de France et sans délivrance de titre
Arbitres Régionaux	Hébergement et restauration sur place réservés et pris en charge par le COL, selon nécessité. Toute réservation autonome d'hébergement ou repas pris hors COL reste à la charge de l'arbitre.	Hébergement et restauration sur place réservés et pris en charge par le COL, selon nécessité. Toute réservation autonome d'hébergement ou repas pris hors COL reste à la charge de l'arbitre.	Conditions fixées par le Comité Régional Handisport	Conditions fixées par le Comité Régional ou Départemental Handisport organisateur	Conditions fixées par le Comité Régional ou Départemental Handisport ou Club organisateur
Arbitres Fédéraux	En cas de double casquette encadrant de club et arbitre, la réservation peut se faire hors COL et sera remboursée par la commission sportive à raison de 50% maximum des montants fixés au barème fédéral. Restauration si nécessaire durant le trajet, prise en charge par la commission sportive dans la limite d'un repas à l'aller et d'un repas au retour, selon barème FFH (25€ max / repas). Déclaration de la note de frais obligatoire par la plateforme Cleemy de la FFH	En cas de double casquette encadrant de club et arbitre, la réservation peut se faire hors COL et sera remboursé par le COL à raison de 50% maximum des montants fixés au barème fédéral. Restauration durant le trajet non prise en charge.			
Indemnisation d'arbitrage	Championnat de France et Trophée National Pré Elite	Open National inscrit au Circuit National de Boccia	Championnat régional	Compétition départementale ou inter-départementale qualificative pour le championnat régional	Autres compétitions, hors parcours de qualification au Championnat de France et sans délivrance de titre
Arbitres Régionaux	Prise en charge par la commission sportive, d'un montant forfaitaire fixe de 60€ pour l'ensemble de la compétition Voir modalités auprès de la commission: Fournir RIB, attestation de sécurité sociale et pièce d'identité + Attestation de mission à remplir, etc.	Prise en charge par le COL, d'un montant forfaitaire fixe de 30€ pour l'ensemble de la compétition	Conditions fixées par le Comité Régional Handisport	Conditions fixées par le Comité Régional ou Départemental Handisport organisateur	Conditions fixées par le Comité Régional ou Départemental Handisport ou Club organisateur
Arbitres Fédéraux	Prise en charge par la commission sportive, d'un montant forfaitaire fixe de 90€ pour l'ensemble de la compétition Voir modalités auprès de la commission: Fournir RIB, attestation de sécurité sociale et pièce d'identité + Attestation de mission à remplir, etc.	Prise en charge par le COL, d'un montant forfaitaire fixe de 45€ pour l'ensemble de la compétition			

Titre IV. FRAIS LIES A LA CLASSIFICATION

	Championnat de France et Trophée National Pré Elite	Open National inscrit au Circuit National de Boccia	Championnat régional	Compétition départementale ou inter-départementale qualificative pour le championnat régional	Autres compétitions, hors parcours de qualification au Championnat de France et sans délivrance de titre
Frais de déplacement	Prise en charge par la commission sportive des frais de déplacement dans le respect du barème fédéral et plafonné à 250€ par personne. Déclaration des notes de frais obligatoire par la plateforme Cleemy de la FFH.	Prise en charge et conditions fixées par le COL	Conditions fixées par le Comité Régional Handisport	Conditions fixées par le Comité Régional ou Départemental Handisport organisateur	Conditions fixées par le Comité Régional ou Départemental Handisport ou Club organisateur
Frais de restauration et d'hébergement	Hébergement et restauration sur place réservés et pris en charge par le COL. Toute réservation autonome d'hébergement ou repas pris hors COL reste à la charge de l'arbitre. Restauration durant le trajet pris en charge par la commission sportive dans la limite d'un repas à l'aller et d'un repas au retour, selon barème FFH (25€ max / repas). Déclaration de la note de frais obligatoire par la plateforme Cleemy de la FFH.	Prise en charge et conditions fixées par le COL	Conditions fixées par le Comité Régional Handisport	Conditions fixées par le Comité Régional ou Départemental Handisport organisateur	Conditions fixées par le Comité Régional ou Départemental Handisport ou Club organisateur
Indemnisation	Prise en charge par la commission sportive, d'un montant forfaitaire fixe de 150€ pour l'ensemble de la compétition Déclaration obligatoire par la plateforme Cleemy de la FFH. Et signature de l'attestation de....	Prise en charge et conditions fixées par le COL	Conditions fixées par le Comité Régional Handisport	Conditions fixées par le Comité Régional ou Départemental Handisport organisateur	Conditions fixées par le Comité Régional ou Départemental Handisport ou Club organisateur

A hand holding a yellow card and a whistle. The hand is wearing a blue braided cord bracelet. The background is a blurred outdoor setting, possibly a sports field.

D

**Règlement
disciplinaire**

Le Règlement Disciplinaire fédéral s'applique :

<https://www.handisport.org/textes-officiels/>

A photograph of two hands shaking, symbolizing agreement or partnership. The hands are positioned in the center of the frame, with the fingers interlocked. The background is a bright blue sky with scattered white clouds. A semi-transparent blue overlay covers the entire image, and a large red letter 'E' is positioned on the left side, partially overlapping the hands.

E

Code de déontologie

Le respect des règles éthiques et déontologiques est essentiel pour garantir un environnement sportif équitable et inclusif pour tous les participants, qu'ils soient en situation de handicap ou non.

La commission sportive boccia s'engage à promouvoir des valeurs éthiques, le fair-play et le respect dans toutes ses activités. Ce code de déontologie a pour objectif de guider les membres, les athlètes, les officiels et toute personne impliquée dans la pratique Handisport de la boccia afin de garantir un environnement respectueux et équitable.

La commission sportive boccia organise toutes ses activités en accord avec la *Charte éthique et déontologique de la Fédération Française Handisport*, téléchargeable sur le site fédéral www.handisport.org

➔ Principes Fondamentaux

1. **Respect** : Tous les participants aux activités organisées sous l'égide de la commission sportive boccia doivent respecter la dignité, l'intégrité et les droits fondamentaux de chaque individu, quel que soit son handicap.
2. **Équité** : La commission sportive boccia s'engage à promouvoir l'égalité des chances et à garantir des conditions équitables pour tous les athlètes, indépendamment de leur handicap.
3. **Fair-Play** : Le fair-play est au cœur de toutes les compétitions de la FFH. Les participants doivent respecter les règles du jeu, faire preuve d'honnêteté et de camaraderie.
4. **Intégrité** : Toute forme de tricherie, de dopage ou de comportement non éthique est strictement interdite.
5. **Accessibilité** : La commission sportive boccia s'efforce de rendre toutes ses installations et événements accessibles aux personnes handicapées, en conformité avec les normes en vigueur.

➔ Responsabilités des membres

1. **Athlètes** : Les athlètes doivent respecter les règles et réglementations de la commission sportive boccia, ainsi que les décisions des officiels. Ils sont également responsables de leur comportement sur et en dehors du terrain.
2. **Officiels** : Les officiels doivent faire preuve d'impartialité, d'intégrité et de compétence dans l'exercice de leurs fonctions. Ils doivent prendre des décisions équitables et respecter la confidentialité des informations.
3. **Membres du personnel professionnels et bénévoles**: Les membres du personnel doivent agir avec professionnalisme, traiter tous les individus avec respect et favoriser un environnement inclusif.
4. **Supporteurs** : Les supporteurs doivent encourager de manière positive, respecter les décisions des officiels et promouvoir un environnement sportif respectueux.

➔ Mécanismes de Résolution des Conflits

En cas de conflit, la commission sportive boccia met en place des mécanismes de résolution transparents et équitables, favorisant la médiation et le dialogue.

➔ Application et Sanctions

Toute violation de ce code de déontologie peut entraîner des sanctions appropriées, allant de l'avertissement à la suspension, en fonction de la gravité de l'infraction.



F

**Antidopage
Fraude
mécanique et
technologique**

La pratique sportive est soumise à des règles strictes en matière d'antidopage, de lutte contre la fraude mécanique et technologique. Les organisations internationales, telles que le Comité International Paralympique (CIP) et d'autres fédérations sportives nationales et internationales, ont mis en place des réglementations spécifiques pour garantir l'intégrité des compétitions.

➔ Antidopage :

Les athlètes Handisport sont tenus de respecter le Code Mondial Antidopage édicté par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) et les règles fixées par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD). Ce code définit les règles et les procédures en matière de contrôle antidopage, de sanctions en cas de violation, et promeut une approche cohérente au niveau mondial.

<https://www.wada-ama.org/fr>

<https://www.afld.fr/>

➔ Fraude Mécanique et Technologique :

La fraude mécanique et technologique, également connue sous le nom de "dopage technologique" ou "technodopage", concerne l'utilisation de dispositifs ou de technologies visant à améliorer artificiellement les performances d'un athlète. Cela inclut l'utilisation de tout dispositif non réglementaire qui pourrait conférer un avantage injuste.

Les règlements spécifiques pour la fraude technologique sont généralement édictés par les fédérations sportives internationales, en collaboration avec les experts en technologie et les autorités compétentes. Ces règles sont conçues pour garantir que l'équité et l'intégrité sportive sont préservées.

Les contrôles peuvent être effectués sur l'équipement utilisé par les athlètes pour s'assurer que tout équipement utilisé est conforme aux normes établies.

Les athlètes Handisport sont tenus de se conformer à ces réglementations pour pouvoir participer aux compétitions internationales et nationales. Les violations peuvent entraîner des sanctions, y compris des suspensions et la disqualification des résultats.



G

Contacts



Sophie TERNEL
Responsable Développement National
boccia@handisport.org
06 03 40 02 95
[Site internet Commission Sportive Boccia](#)
[Page Facebook](#)



Laurence LE FRANC
Classificatrice nationale
dsaboccialaurencelefranc@gmail.com
06 09 10 12 99



Charles HORDENNEAU
Délégué Technique Championnats de France
c.hordenneau@handisport.org
06 66 19 93 09



handisport.org



Tél. 01 40 31 45 16



contact@handisport.org



[@ffhandisport](https://www.facebook.com/ffhandisport)



[handisportofficiel](https://www.instagram.com/handisportofficiel)



[FFHandisport](https://twitter.com/FFHandisport)



FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT
42 RUE LOUIS LUMIÈRE, 75020 PARIS